

Inspection générale
de l'éducation nationale

Inspection générale des bibliothèques

L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures

Rapport à monsieur le ministre
de l'Éducation nationale

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CABINET

- M. COURT
- M. LARZUL
- M. SHERRINGHAM
- MME. GABAY

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- M. GILLET
- MME CAMPION
- MME DURAND

ENVOIS ULTÉRIEURS

- Monsieur le président du Haut Conseil de l'éducation, président de la Bibliothèque nationale de France
- Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire
- Monsieur le directeur général de l'enseignement supérieur
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Madame la déléguée à la communication
- Monsieur le premier vice-président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
- Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, Établissements et vie scolaire

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale
de l'éducation nationale*

Inspection générale des bibliothèques

**L'accès et la formation à la documentation du lycée à
l'université :**
un enjeu pour la réussite des études supérieures

MARS 2009

Jean Louis DURPAIRE
*Inspecteur général
de l'éducation nationale*

Daniel RENOULT
Inspecteur général des bibliothèques

Résumé

La réussite des études supérieures se prépare dès le lycée. Elle passe par l'acquisition de méthodes de travail et notamment une formation spécifique à la recherche d'information. La prise en compte de cette dimension par les lycées et les universités et également au plan national paraît nettement insuffisante.

Le socle commun de connaissances et de compétences institué par la loi du 23 avril 2005 pourrait faire apparaître plus clairement « apprendre à apprendre » comme une compétence clé, conformément aux recommandations européennes. Les compétences info-documentaires figurent pourtant comme un élément du brevet informatique et internet (B2i), mais elles y occupent une place trop réduite ; en outre, le B2i n'est toujours pas intégré au baccalauréat alors qu'il figure dans la circulaire ministérielle du 9 septembre 2005.

Au niveau des lycées, malgré des efforts de développement des CDI et la généralisation des postes de certifiés de documentation, l'action documentaire n'est que rarement intégrée aux projets d'établissement visant la réussite des élèves. La distance prise entre la vie scolaire et la documentation traduit une réflexion commune insuffisante sur l'importance du travail personnel des élèves ; d'un côté des salles d'études trop souvent sans personnel qualifié pour assister les élèves, de l'autre des CDI avec des professeurs - documentalistes investis dans des tâches trop dispersées et ne disposant plus des moyens d'aide qu'ils ont pu connaître à d'autres moments.

La formation à la documentation existe dans tous les lycées, mais elle est discontinue et erratique. Après une initiation relativement brève en classe de seconde, les travaux personnels encadrés viennent installer une démarche dans laquelle les élèves peuvent montrer leurs qualités d'analyse d'un sujet, leurs capacités de recherche d'information, de tri et d'élaboration d'une synthèse. Les CDI sont largement sollicités et mobilisés par les TPE et les professeurs - documentalistes continuent à jouer un rôle important même si la démarche n'a plus l'attrait de la nouveauté et qu'elle apparaît même routinière. La classe de terminale suscite des interrogations : malgré la place accordée aux documents dans certaines épreuves du baccalauréat, elle est plutôt un moment de rupture dans un parcours de formation à la documentation et au travail autonome qu'un moment de préparation aux études supérieures. A l'université, les formations info-documentaires progressent, mais ne sont pas encore considérées comme un atout pour la réussite des étudiants.

Les liaisons entre lycées et universités se développent mais n'intègrent pas encore la dimension de l'accès et de la formation à la documentation alors que ce serait un moyen fort pour faciliter l'entrée des lycéens dans le monde universitaire. Le passage du CDI à la BU s'effectue aujourd'hui sans préparation et sans transition. Les professeurs-documentalistes de lycées et les bibliothécaires des universités ne se fréquentent pas alors qu'ils partagent des objectifs communs de médiation dans l'accès à la connaissance. Les outils numériques, catalogues bases de données en ligne, sont également différents, ce qui ne facilite pas le passage.

Sur la base d'observations de coopérations qui s'amorcent (Evry, Artois, Bretagne sud), les inspections générales proposent trois séries de recommandations dont la mise en œuvre contribuerait à dessiner un lycée davantage centré sur la réussite des études supérieures.

SOMMAIRE

RESUME	3
PRESENTATION DE L'ETUDE	7
1 FORMER A LA DOCUMENTATION DU LYCEE A L'UNIVERSITE : UN PARCOURS DISCONTINU	10
1.1 La formation des lycéens à la documentation est présente dans tous les lycées, mais reste erratique.....	10
1.1.1 En seconde, une initiation minimale assez systématique.....	10
1.1.2 La classe de première : les TPE une démarche bien installée... voire routinière	12
1.1.3 La classe terminale, point faible de la formation documentaire ?.....	14
1.1.4 Des connaissances en construction.....	17
1.1.5 Le B2i lycée « intégré au baccalauréat » permettra une meilleure prise en compte des compétences informationnelles dans la formation des lycéens	19
1.2 Les formations info-documentaires en licence progressent, mais ne sont pas considérées comme un atout pour la réussite de l'étudiant.	20
2 ACCEDER A LA DOCUMENTATION ET TRAVAILLER EN AUTONOMIE.....	22
2.1 Documentation et vie scolaire.....	22
2.1.1 « Le CDI n'est ni une salle d'étude ni une salle de jeu ».....	22
2.1.2 Les documentalistes moins impliqués dans l'aide aux élèves en difficulté que les CPE.....	23
2.1.3 Les moyens d'assistance éducative n'interviennent pas au CDI	25
2.2 Du CDI à la BU : une absence de transition.....	25
3 DES COOPERATIONS QUI S'AMORCENT ENTRE SCD ET CDI : DES PISTES POUR LA REUSSITE.....	28
3.1 Évry : une université et des lycées qui visent l'accrochage de chaque élève ou étudiant	28
3.1.1 Une université soucieuse de l'intégration et de la réussite de ses étudiants.....	28
3.1.2 Deux lycées qui valorisent l'orientation choisie et la nécessité du travail pour réussir.	30
3.1.3 Une dynamique de coopération entre professionnels	33
3.2 Artois : une université et des lycées très sensibles à l'enjeu de l'insertion professionnelle	34
3.2.1 SCD : la volonté de développer une coopération avec les CDI en s'appuyant sur leur encadrement.....	34
3.2.2 Deux lycées et des rôles différents de la documentation	36
3.3 Bretagne Sud : « Une politique d'ensemble cohérente et complète, de la liaison secondaire/supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle »	39
3.3.1 Un dispositif global	39
3.3.2 Le SCD, acteur du dispositif : une démarche réfléchie, progressive, contextualisée.....	39
3.3.3 De la saisie d'une opportunité à l'engagement d'actions volontaristes	40
4 LES LEVIERS DU CHANGEMENT.....	43
4.1 Apprendre à apprendre : une compétence-clé.....	43
4.2 Mieux situer les compétences informationnelles.....	45
4.2.1 Compétences info-documentaires / Compétences numériques.....	45
4.2.2 Compétences nouvelles ou compétences fondamentales revisitées.....	47

4.2.3	Au lycée, former à quoi ?	49
4.3	Une autre utilisation du temps scolaire	51
4.4	Utiliser pleinement les médias sociaux pour favoriser la culture de l'information	52
4.5	Centrer les politiques documentaires sur la réussite des lycéens	54
4.6	Travailler en réseau avec les médiathèques et les bibliothèques universitaires	55
CONCLUSIONS		58
RECOMMANDATIONS		60
REMERCIEMENTS		62

PRESENTATION DE L'ETUDE

Contexte, objectifs et méthodes

Dans leurs missions respectives, le groupe des établissements et de la vie scolaire de l'IGEN et l'Inspection générale des bibliothèques s'attachent au travail personnel des lycéens et des étudiants, et donc aux voies et moyens qui peuvent faciliter la réussite de leurs études supérieures.

La raison première qui a conduit l'Inspection générale de l'éducation nationale – groupe des établissements et de la vie scolaire – et l'Inspection générale des bibliothèques à réaliser une étude conjointe sur l'accès et la formation à la documentation au lycée et aux actions menées par les universités en direction des lycéens, est la persistance du lourd taux d'échec des étudiants durant leurs deux premières années d'université : les statistiques fournies par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance indiquent par exemple que plus d'un étudiant sur quatre inscrit en première année quitte au bout d'un an, un étudiant sur dix se réoriente vers une autre filière et que seulement 39 % des étudiants obtiennent une licence en trois ans¹. Au lycée, même si des progrès ont pu être réalisés durant la dernière décennie, les redoublements de la classe de seconde et les réorientations de la seconde générale et technologiques vers l'enseignement professionnel concernaient 17 % des élèves en 2007² (22,6% en 1997)³.

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le 28 août 2008, le Ministre de l'éducation nationale a indiqué sa volonté de mettre en place « *un nouveau contrat entre le lycée et les élèves*⁴ ». Il s'agit de tenir compte de l'allongement des études et de considérer le lycée comme « *une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur* ». La préparation au métier d'étudiant doit être prise en compte au lycée. « *Tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant, en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe* ». Le rôle de la recherche documentaire est explicitement mentionné. Il est donc important de voir comment les professeurs-documentalistes des lycées ont reçu cette demande ministérielle, d'écouter également les proviseurs et leurs adjoints sur ce projet et d'observer le travail effectué par les présidents d'université et les services communs de la documentation pour commencer à créer des continuités entre lycée et université.

L'étude des inspections générales souhaite contribuer à la réflexion sur le lycée dans le cadre fixé par la lettre de mission adressée à monsieur Descoings le 14 janvier 2008. Elle vise tout particulièrement le troisième axe dans sa dimension⁵ « *mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en termes de méthodes de travail* ».

¹ *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* ; RERS, Ministère de l'Education nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2008, p. 202
http://media.education.gouv.fr/file/2008/13/0/RERS-2008_34130.pdf

² RERS 2008, p.117

³ RERS 2003, p.103

⁴ Dossier de presse, 28 août 2008,

<http://www.education.gouv.fr/cid22138/rentree-scolaire-2008-conference-de-presse.html>,

⁵ Lettre de mission du Ministre de l'éducation nationale adressée à Richard Descoings, 14 janvier 2008.

« Il vous appartiendra de me faire toutes recommandations que vous jugerez utiles en vue de la réforme du lycée général et technologique autour des quatre axes suivants :

Les *compétences transversales*, en approfondissement des acquis relatifs à la compétence 7 du socle commun, sont dans le champ de l'étude des inspections générales. Quant aux *compétences informationnelles* qui apparaissent dans le B2i (en correspondance avec la compétence 4 du socle commun relative aux technologies de l'information et de la communication), il s'agit d'examiner comment les établissements comprennent la nécessité de les faire acquérir et quelle conception ils portent. Ces compétences informationnelles sont-elles plutôt enseignées comme des connaissances théoriques ou davantage comme des capacités pratiques et des attitudes utiles à la réussite d'un parcours universitaire performant ?

L'accès à la documentation et la capacité à maîtriser l'information sont des questions essentielles. Leur rôle a été récemment rappelé à l'occasion de la mise en place du dispositif expérimental de réussite scolaire⁶ : « *Il conviendra de veiller à ce que les élèves participant au dispositif de réussite scolaire puissent accéder aux ressources de l'établissement (salle informatique, centre de documentation et d'information, ...) de manière plus étendue.* » L'accès renvoie à l'organisation du temps scolaire.

Peut-on dépasser le traditionnel emploi du temps fractionné où l'étude et le travail personnel sont réduits à *epsilon* ? Quels rôles assument les personnels de vie scolaire et de documentation ?

Du côté de l'enseignement supérieur, l'établissement de relations diversifiées avec les lycées dépasse le cadre de l'orientation active et concerne la préparation de l'élève à son « métier d'étudiant ». Dans certains bassins de formation, cette démarche est engagée par des universités et des lycées qui visent à faciliter le passage ultérieur dans l'enseignement supérieur.

Attentive à ces démarches jusqu'à présent originales, l'étude des inspections générales a croisé deux méthodes qui ont été menées concomitamment.

La première a consisté à repérer et à examiner des actions conjointes lycées universités ayant pour objectif de la réussite des lycéens et des étudiants avec un appui sur les professeurs documentalistes et les personnels des bibliothèques universitaires et une liaison lycées –université autour des questions d'accès à la documentation. A cet effet, trois sites ont été identifiés comme porteurs de « bonnes pratiques » : les universités d'Evry, de Bretagne-Sud et d'Artois. Pour chacun d'eux, en décembre 2008 et janvier 2009, un inspecteur général Etablissements et vie scolaire (EVS) et un inspecteur général des bibliothèques ont visité ensemble deux lycées et la bibliothèque universitaire, et interrogé les personnels directement concernés par les actions..

-
- Renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements plus particulièrement en classe de seconde.
 - Rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries, S, ES, L.
 - Mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur aussi bien en termes de méthodes de travail que d'aide à l'orientation.
 - Donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de l'établissement et l'organisation de leurs études. »

⁶ Réussite scolaire : dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée dans 200 établissements. Circulaire n° 2008-075 du 5 juin 2008, *BOEN*, 12 juin 2008, n°24, p. 1237

La deuxième méthode a été mise en œuvre par des inspecteurs généraux du groupe EVS. Il s'est agi, pour chacun d'eux de visiter un ou plusieurs lycées d'enseignement général et technologique, sans qu'aient été forcément repérés des signes d'action significative en matière documentaire au service de la réussite des lycéens. Dans certaines académies, des inspecteurs pédagogiques régionaux ont apporté une contribution à cette étude.

Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Au total, trois universités et une vingtaine de lycées d'enseignement général et technologique répartis dans neuf académies (Lille, Guadeloupe, Martinique, Montpellier, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Versailles) ont fait l'objet d'une visite approfondie. Elle met cependant en valeur des initiatives qui mériteraient d'être encouragées et diffusées, et propose en ce sens des recommandations qu'elle porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs au moment où se poursuivent les réflexions sur la réforme du lycée et la lutte contre l'échec dans les premières années des études supérieures.

1 FORMER A LA DOCUMENTATION DU LYCEE A L'UNIVERSITE : UN PARCOURS DISCONTINU

1.1 La formation des lycéens à la documentation est présente dans tous les lycées, mais reste erratique.

Lorsqu'ils existent, les parcours, qui permettent de construire une culture de l'information ne sont pas suffisamment structurés. Alors qu'elle est, considérée par le plus grand nombre voire la totalité des documentalistes comme leur mission première, qu'elle est même souvent vécue comme l'essence même du métier, la formation à la documentation au lycée n'est pas suffisamment portée au niveau qui devrait l'être. A côté d'équipes pédagogiques qui savent concevoir des projets cohérents, d'autres ne se saisissent pas suffisamment des cadres et des moyens qui leur sont offerts. **La conséquence est qu'un nombre trop important d'élèves n'accèdent pas à un niveau suffisant en matière de méthodes de recherche et de traitement de l'information.**

1.1.1 En seconde, une initiation minimale assez systématique

Dans tous les lycées visités, des formations à la méthodologie de l'information et de la documentation sont mises en place en classe de seconde. **L'ampleur de cet enseignement dépend beaucoup du projet d'établissement et donc du regard porté par l'équipe pédagogique et la direction sur cette question.** L'inspection générale a pu dans certains cas constater une forte dynamique qui mobilisait pleinement les professeurs documentalistes en synergie avec leurs collègues disciplinaires.

Ainsi, dans un lycée, le projet d'établissement affiche en priorité n°1 la réussite des élèves et pose comme une première démarche « *l'accompagnement des évolutions pédagogiques* ». Cette expression est, ici, synonyme d'« apprendre à être autonome dans sa recherche documentaire », conférant donc un rôle essentiel à l'action des documentalistes et du CDI. Le projet documentaire précise « les objectifs et missions du CDI ». Avec beaucoup de lucidité et de pertinence, quatre axes sont tracés ; en premier, apprendre à utiliser les nouvelles ressources « afin d'être autonome dans leurs méthodes de travail et de recherche, les lycéens sont amenés à interroger différentes bases de données. » Plusieurs notions sont ici travaillées : mot clé, équation de recherche, notice bibliographique, tri de documents et sélection de l'information pertinente, usage d'internet.

En deuxième lieu, « *apprendre à apprendre* » sous l'angle particulier du savoir maîtriser l'information dans la diversité des supports offerts. Les deux autres axes sont apprendre à aimer lire et donner une dimension culturelle que les documentalistes de ce lycée traduisent pertinemment par l'exigence d'effectuer une « *veille informationnelle pour toute la communauté éducative* ». Les documentalistes mettent en œuvre une véritable démarche d'apprentissage qui ne se définit pas comme une progression, mais comme un ensemble de notions à connaître et à mobiliser pour une recherche efficace. Un fichier reste à disposition des élèves pour rappeler les types d'actions possibles. Le travail est effectué dans des situations diversifiées.

Pour les secondes, il y a d'une part une initiation à la recherche dans les rayons du CDI, d'autre part, une initiation à la recherche sur Internet. Examen des rayons, de leur composition ;

distinctions entre périodiques, encyclopédies, etc. Le travail est effectué dans des situations diversifiées.

Pour Internet, les élèves de seconde sont conviés à des séances de « travaux pratiques » qui leur permettent d'abord de prendre conscience des « ressources à disposition » : revues, DVD, CD Rom, encyclopédie *Universalis* en ligne, sites (sitographie actualisée), portail presse, livres documentaires, dictionnaires et encyclopédies papier.

Plus spécifiquement, l'initiation à Internet leur permet de décoder une adresse URL, ce que tous, bien qu'usagers, sont loin de connaître, de comprendre la signification des extensions (.fr, .com,...) et d'en mesurer les conséquences possibles en termes de qualité ou d'orientation de l'information, d'analyser la première page de Google, ce qui est essentiel car c'est l'outil le plus commun, de comparer des recherches sur divers supports, par exemple en utilisant les archives du *Monde*.

Les élèves sont mis en garde sur les limites de la fiabilité d'Internet. L'étude du site sur le vidage du lac d'Annecy⁷ leur est proposée, bel exemple d'un ensemble d'informations présentant une cohérence.

Dans un autre lycée, les professeurs disciplinaires relaient cette formation à la maîtrise de l'information, tout particulièrement en histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales et français. La lecture des cahiers de textes renseigne sur les pratiques, ainsi en classe de seconde, en SVT : « Pour le 11 septembre : Revoir les compétences méthodologiques. Compléter un tableau comparatif de trois types de microscopes à partir des connaissances personnelles, du livre p 194-195, des recherches au CDI. » Dans une autre seconde de ce même lycée, en histoire, « Une démocratie imparfaite. Etude d'un ensemble documentaire : trouver un ou plusieurs arguments par document ». Et encore ce cours de début d'année scolaire centré sur l'étude de deux nouvelles de Jean Cocteau et où les élèves doivent utiliser tout un ensemble d'usuels. Le professeur de français a visiblement qualifié chaque outil et donc invité les élèves à situer les caractéristiques de chaque outil. *L'Universalis* est pour un public « informé », *Wikipédia* est « contributive » et à utiliser avec prudence, Google appelle le « discernement ».

Cours classe entière

Objet d'étude n° 1 : le roman et ses personnages

1) Lecture par le professeur de deux nouvelles de J. Cocteau, le Pigeon (1908) et Amitié vénitienne (1908).

2) Relecture silencieuse de ces deux nouvelles par les élèves, qui sont invités à relever les mots inconnus, les difficultés syntaxiques, les allusions mystérieuses...

3) Bibliographie des ouvrages de référence

a) Pour élucider le sens des mots

⁷ <http://webalpa.net/>

Le Petit Robert (1) ; Dictionnaire français contemporain, 1967 ; Le Grand Dictionnaire des lettres Larousse, 1984 (ex. Grand Larousse de la langue française, 1978) ; Le Trésor de la langue française, 1971-1994, dans ses versions imprimée ou numérique, consultable gratuitement en ligne sur le site <http://atilf.atilf.fr/>; P. E. Littré, Dictionnaire de la langue française, 1872-1877.

b) Pour trouver des explications sur les êtres et les choses

Le Petit Larousse illustré ; le Petit Robert 2 (dictionnaire des patronymes, toponymes, etc.) ; les encyclopédies numériques Hachette, Larousse, Encarta (avec des réserves), Encyclopædia Universalis (destiné à un public informé), accessibles dans bien des médiathèques et CDI et parfois en ligne (sur abonnement pour l'Universalis) ; l'encyclopédie contributive Wikipedia, consultable en ligne (avec prudence) ; le moteur de recherche Google, (avec discernement).

Ce travail de recherche personnelle, qui doit être systématique, a pour but de préparer l'élève à l'épreuve orale de l'EAF et doit l'aider à se forger une culture générale.

L'éducation civique juridique et sociale (ECJS) est un moment privilégié pour la formation à la recherche d'information.

Dans un lycée où les documentalistes indiquent qu'ils mettent en place des mini-TPE, ils indiquent leurs objectifs premiers : « *Il faut amener les élèves à dépasser le stade du copié-collé et les conduire à confronter des sources diverses* » qu'ils réfèrent à leur constat d'un manque d'efforts. Ainsi, « *dans une recherche sur les OGM, nombre d'élèves se limitent à un document sur Monsanto.* » En seconde, les élèves « n'ont pas le sens de l'organisation », indique un professeur d'anglais de ce lycée qui leur propose une méthodologie pour apprendre : « *je leur apprendis à faire des topogrammes (mindmap)* ». « *Ils veulent apprendre des listes de verbes irréguliers. Ils sont formatés à apprendre des choses par cœur* ». Cette enseignante souhaiterait une autre organisation du temps scolaire car elle reconnaît que sa démarche est « *gourmande en temps et qu'elle n'a même plus l'heure de vie de classe* ». Un enseignant d'histoire-géographie critique « *la pédagogie normative imposée par l'IUFM (sic) il y a quelques années* ». Un de ses collègues, de la même discipline et qui a été un des pionniers des TPE, trouve regrettable qu'il n'y ait plus qu'une année de TPE dans la perspective de la préparation à l'Université. Il fait des mini-TPE en seconde, notamment en histoire des arts. Une préparation de sortie culturelle donne ainsi lieu à des recherches thématiques et à la création de petits dossiers avec fiche bibliographique,...Un professeur de physique pratique aussi ces mini-TPE en seconde dans le cadre d'un projet du CESC. Autour de grands sujets qui concernent les adolescents dans leur comportement et hygiène de vie, des travaux sont menés en autonomie sous l'autorité du proviseur adjoint et avec des enseignants de SVT. Ce professeur constate à la fois un intérêt des élèves, mais également une difficulté à les faire travailler en dehors du lycée. « *Il faut même justifier notre demande de travail à la maison auprès de certains parents. C'est nouveau d'être obligé de se justifier. Il faut expliquer que ce travail est indispensable pour réussir aux examens.* »

1.1.2 La classe de première : les TPE une démarche bien installée...voire routinière

Après l'initiation en seconde, les TPE sont le lieu de la mise en action des démarches de recherche d'information et plus généralement de travail autonome.

Dans la quasi-totalité des lycées visités, les TPE sont l'occasion d'une nouvelle intervention des professeurs documentalistes dans la formation des élèves. Avec le temps – les TPE ont dix

ans –, leur implication semble s'être redéfinie et réorientée dans des fonctions de conseil méthodologique et d'accueil, les enseignants disciplinaires ayant souvent acquis de leurs collègues documentalistes les éléments utiles à la démarche. Il n'est donc pas rare de voir des classes entières ou des demi-classes en train d'effectuer des séances de TPE au CDI, sous l'accompagnement de leur professeur, le documentaliste étant présent au CDI, mais pas nécessairement directement impliqué. *De manière générale, les documentalistes sont informés ou consultés sur les sujets choisis* ; ils font les acquisitions d'outils ou de documents nécessaires lorsque ceux du CDI ne paraissent pas suffisants ; une part non négligeable du travail est la veille informationnelle qui facilite le travail des enseignants.

Comme cela avait déjà été relevé dans d'autres rapports de l'IGEN, les TPE conduisent à certains moments à une saturation du CDI. C'est le cas de ce lycée où les TPE sont regroupés en fin de journée (16h-18h). L'espace de documentation permet à une centaine d'élèves d'être accueillis simultanément, un tiers peut travailler sur ordinateur dans des petites salles. Cet équipement de qualité ne peut toutefois pas donner toute sa mesure pour deux raisons : la première, la principale, est le trop faible débit de l'accès à Internet (seulement 2 mégabits pour l'ensemble d'un lycée de plus de 1500 élèves), la seconde est due aux protections qui sont souvent d'un discernement trop faible. (Ainsi l'accès à la médiathèque municipale est-il refusé !).

Il arrive encore que « le CDI soit fermé pour cause de TPE », même si cette pratique tend à disparaître par un effort de réflexion collective sur le rôle du CDI dans le lycée.

Certains professeurs-documentalistes évoquent une certaine « frustration » de voir le début des travaux engagés par les élèves et ne pas voir leur aboutissement. Dans quelques cas – mais c'est malheureusement une petite minorité des situations rencontrées –, les documentalistes participent à l'évaluation finale.

Les TPE ne sont pas les seules modalités des actions de formation à la recherche documentaire. Les programmes de ST2S demandent des activités interdisciplinaires (AID)⁸. « Au cours de la classe de première, l'élève conduit des activités interdisciplinaires portant sur des thèmes sanitaires et sociaux d'actualité et/ou locaux en lien avec les programmes de “sciences et techniques sanitaires et sociales et de biologie et physiopathologie humaines”. Ces activités d'observation, de recherche dans les milieux sanitaires et sociaux mobilisent également les enseignements de mathématiques, de sciences physiques et chimiques et peuvent faire appel aux autres enseignements. Une étude scientifique et technologique, pouvant faire suite à l'observation de la classe de première, est organisée au cours de la classe de terminale. »

Les programmes demandent de construire des compétences : « *Comment passer de la recherche des données à la production de l'information ?* » et précisent les champs à travailler : « *Caractéristiques des données ; protection de l'information. Méthodologie d'études à caractère sanitaire et/ou social : Détermination du thème de l'étude : formulation du problème, objet de l'étude ; champ d'investigation ; Recueil des données : Sources documentaires (lieux de recherche*

⁸ Programmes de la série sciences et technologies de la santé et du social : arrêté du 1-9-2006, *BOEN*, du 26 octobre 2006, Hors série, n° 2, p. 3
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2006/hs2/annexes_hs2.pdf

d'informations, types de ressources) ; Outils et méthodes de recherche : techniques d'enquêtes, construction et utilisation d'outils d'investigation ; Traitement des données, production de l'information, outils informatiques : Exploitation des données (textes, statistiques) ; Présentation de l'information (tableaux, graphiques, schémas, images, t+extes) ; Présentation de l'étude : structure (organisation, plan de présentation) ; Rédaction (registres de vocabulaire) ; bibliographie ; modes de diffusion. »

1.1.3 La classe terminale, point faible de la formation documentaire ?

Paradoxalement, alors qu'elle se situe au seuil de l'entrée à l'université, la classe de terminale, centrée sur la réussite du baccalauréat, néglige trop souvent l'accès à un travail en autonomie.

Les Edubases⁹ mises en place par la sous-direction des TICE du ministère confirment l'interruption de la formation méthodologique en terminale : aucun scénario concernant ce niveau ne figure dans la base. **Cet outil montre, par ailleurs, qu'au lycée, c'est bien en seconde que l'action des professeurs-documentalistes est la plus forte mais qu'elle va en déclinant, préparant de moins en moins à l'accès aux bibliothèques universitaires. Une vingtaine de scénarios sont proposés contre seulement une dizaine pour la classe de première.**

Il est clair que l'action directe de l'enseignant-documentaliste vers les élèves apparaît moins. **En revanche, la formation à la recherche documentaire est présente dans les objectifs des professeurs disciplinaires puisqu'au baccalauréat certaines compétences de ce champ sont évaluées.** Mais cette préoccupation est variable selon les disciplines et même selon les enseignants.

Dans les entretiens avec les équipes enseignantes, l'inspection générale a relevé des exemples variés ; ainsi, un professeur de SES indique que sa classe est très sollicitée pour comprendre la crise financière. *« On effectue un travail de vérification de l'information ; on croise les sources. »* Il précise que cette démarche ne fonctionne que s'il y a une curiosité, une motivation qui sont *« les clés de l'autonomie »*. *« Ce qui est important, c'est la volonté d'en tirer quelque chose pour soi-même »*. Il faut *« les conduire à donner du sens »*.

Des enseignants de diverses disciplines expriment même le point de vue qu'il faut voir au-delà de la réussite de leurs élèves au baccalauréat qui, si elle est un objectif premier, n'assure pas le succès dans des études ultérieures. Il est donc essentiel de penser aux démarches de travail utiles à *« l'étudiant moins encadré à l'Université qu'au lycée »*. Une illustration est fournie par ce professeur de sciences de la vie et de la terre. La séquence observée par l'inspection générale se situe dans le cadre d'un des thèmes de l'enseignement de spécialité : *« Des débuts de la génétique aux enjeux actuels des biotechnologies »*. Le travail vise à les préparer à l'épreuve correspondante au baccalauréat (à très fort coefficient (8) pour les élèves qui ont fait des SVT leur spécialité). Celle-ci comporte une partie qui *« valide la pratique du raisonnement scientifique »*. Le texte officiel¹⁰ précise : *« Elle ne fait pas appel à la restitution de connaissances. Cette partie est*

⁹ Edubases,

<http://www.educnet.education.fr/bd/rapport/login.php>

¹⁰ Programmes de SVT, cycle terminal, série S, rééd. CNDP, 2006

subdivisée en deux exercices : le premier exercice permet d'évaluer la capacité à extraire dans un document des informations utiles à la résolution du problème scientifique posé ; le second exercice permet d'évaluer, à partir de l'exploitation de deux ou trois documents, la capacité à résoudre le problème scientifique posé, en relation avec les connaissances du candidat. »

Le professeur a ainsi réuni divers documents dans sa salle de cours. On trouve un cours de botanique générale et un manuel des années 60 (!), des ouvrages documentaires des années 80 (!), le manuel de la classe. A cela, il a ajouté une fiche personnelle qui rassemble des informations à caractère historique et issues de divers documents. Dans leur travail, en fin de séance, les élèves s'auto-évaluent selon une grille de compétences méthodologiques rapportées à l'acquisition de la démarche scientifique. Pour les préparer à l'épreuve du baccalauréat, l'enseignant leur propose régulièrement des travaux sur des documents complexes, quelquefois de niveau doctorant voire en langue anglaise, de façon à ce qu'ils apprennent à trier l'information : « *Je leur donne des documents complexes où il y a peu d'information utile* ». Il les apprend aussi à lire des documents scientifiques « *pour qu'ils en comprennent la structure* ».

Pour compléter le travail fait en classe, dès la classe de seconde, un professeur invite les élèves à utiliser les ressources du CDI. Sa stratégie est de leur « *imposer une veille documentaire* ». **De manière régulière, les élèves doivent chercher un « article scientifique récent », la contrainte étant qu'il soit au CDI et pas sur Internet.** L'objectif serait de les conduire à découvrir une partie du fonds d'une bibliothèque, comme « ils auront à le faire dans une BU, et particulièrement les revues de science ». Des initiatives de ce type mériteraient d'être encouragées et ouvertes sur l'ensemble des ressources d'un site. **La recherche devrait pouvoir être ouverte sur la documentation disponible sur la ville (médiathèque municipale, bibliothèque universitaire).** Ce serait une excellente méthode pour élargir l'horizon des élèves et les préparer au travail à l'université.

Toutes les disciplines n'affichent pas le même niveau de préoccupation. Parmi celles qui demandent de fortes compétences info-documentaires, il faut d'abord citer le cas des sciences et techniques de gestion. Depuis 2007, une épreuve, commune aux quatre spécialités de la série - Communication et gestion des ressources humaines, Mercatique, Comptabilité et finance d'entreprise, Gestion des systèmes d'information - « permet d'évaluer les capacités du candidat à mettre en œuvre les démarches et les outils propres à la spécialité, à maîtriser les technologies de l'information et de la communication, à communiquer et à argumenter »¹¹. La partie écrite de cette épreuve s'appuie sur un dossier documentaire et permet notamment d'évaluer les connaissances du candidat et ses capacités à « élaborer, interpréter, utiliser et contrôler l'information ».

Une partie pratique met également en valeur les compétences informationnelles : « l'étude est un travail de recherche et d'exploitation d'informations sur un sujet, à partir de ressources documentaires disponibles et/ou directement produites à partir de l'observation d'une ou plusieurs organisations ou de situations réelles. Elle vise à sélectionner au regard du sujet, des informations

<http://www.cndp.fr/archivage/valid/81542/81542-13736-17393.pdf>

¹¹ Note de service N°2006-031 du 24-2-2006, *BOEN*, du 9 mars 2006, n° 10

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/10/MENE0600698N.htm>

pertinentes, à les analyser et à effectuer une synthèse rédigée dégagant les conclusions de l'étude. »

Les professeurs de STG n'hésitent pas à s'appuyer sur les compétences de leurs collègues documentalistes, répondant ainsi à l'invitation qui leur est faite par les programmes lorsque ceux-ci traitent des contenus à enseigner en matière de recherche documentaire. « Dans les établissements, il s'agit de démontrer le rôle des documentalistes : il est souhaitable de s'appuyer sur leur savoir-faire pour illustrer cette partie¹². »

Noël Uguen, professeur documentaliste rapporte ses réflexions sur son blog, non seulement sur cette utile collaboration, mais sur les difficultés rencontrées par les élèves dans cette épreuve ; il évoque « *les impasses d'une approche strictement méthodologique*¹³ » et renvoie vers une approche mieux conceptualisée et bien illustrée par un exemple à propos de la notion de source.

Le programme de STG, d'ailleurs, ne se limite pas à une approche technique ; en matière de sources, il est demandé de travailler sur leurs caractéristiques, les modes d'accès, les moyens de repérage de l'information, leur pertinence en mettant en retour le besoin d'information et les lieux de recherche potentiels. Il invite à accorder « une importance toute particulière au développement de l'esprit critique des élèves. »

L'inspection générale a pu observer plusieurs séances de formation effectuées dans ce cadre, notamment à une séance de présentation de l'épreuve écrite et pratique qui valide des compétences en matière d'information. Le cadrage de cette épreuve a été effectué par une note de service de mars 2006.

L'étude est un travail de recherche et d'exploitation d'informations sur un sujet, à partir de ressources documentaires disponibles et/ou directement produites à partir de l'observation d'une ou plusieurs organisations ou de situations réelles. Elle vise à sélectionner au regard du sujet, des informations pertinentes, à les analyser et à effectuer une synthèse rédigée dégagant les conclusions de l'étude. Le sujet est choisi par l'élève, avec le conseil et sous l'autorité du professeur, à partir de thèmes nationaux publiés au B.O. et renouvelés périodiquement (des thèmes distincts sont proposés pour chacune des spécialités du baccalauréat "Sciences et technologies de la gestion").¹⁴

Le professeur de STG explique que cette épreuve est une « *fierté de la rénovation de la filière* ». Elle vise à faciliter l'insertion des lycéens dans l'enseignement supérieur où l'on attend « *du travail et de l'autonomie* ». Il explique aux élèves l'importance de savoir chercher les informations. Il précise aussi que chacun doit jouer le jeu : le professeur change ici de rôle, chaque élève doit se prendre en charge : « *le professeur est un partenaire pour discuter avec vous du contenu* ». Il indique les trois thèmes imposés en 2009 pour la spécialité « *mercatique* » : la fixation

¹² Programme de l'enseignement d'information et communication en classe de première de la série Sciences et technologies de la gestion : arrêté du 14-1-2004, *BOEN*, 12 février 2004, hors-série n°1, p. 25-38
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2004/hs1/hs1info_com1.pdf

¹³ Noël Uguen, consulté le 11 décembre 2008,

<http://lewebpedagogique.com/kerislay/2008/02/07/approche-des-notions-info-documentaires-en-terminale-stg/>

¹⁴ Définition de l'épreuve de spécialité du baccalauréat technologique de la série Sciences et technologies de la gestion : Note de service N°2006-031 du 24-2-2006, *BOEN*, 9 mars 2006, n°10, p. 492

du prix, les modes de distribution, l'évolution de la communication commerciale. Il rappelle aussi ceux de l'an passé en faisant observer qu'il y a un des trois thèmes qui est resté le même. Il parle alors d'éthique et évoque les sujets faits par les camarades de l'an passé en indiquant qu'il pouvait « donner des noms, des adresses et même les notes obtenues ». Les contraintes de temps et les exigences de la production écrite, ainsi que celles de la prestation orale sont énoncées. **Il s'agit d'un vrai travail de recherche documentaire dont l'élève maîtrise l'ensemble des éléments, depuis la définition de la problématique jusqu'à la production d'une réponse étayée.**

Un temps de la séance est consacré à examiner la notion de qualité d'une information. La situation évoquée « J'ai lu sur le blog de M. D, délégué départemental du syndicat..., que le chômage avait augmenté de 3% en septembre dans le département ». Cette information est-elle fiable ? Vérifiable ? Les élèves envisagent de vérifier et citent des sources possibles : le « conseil départemental » (sic), le ministère du travail ; ils s'interrogent alors sur l'identité de l'auteur du blog ainsi que sur la qualité des blogs en général...

Dans un autre lycée, en section « *communication et gestion des ressources humaines* », les élèves travaillent sur le thème imposé : les conflits. Un cours magistral leur a été fait sur la recherche documentaire. Le professeur leur a présenté « les axes de recherche documentaire » en les conduisant à distinguer les ouvrages et manuels scolaires « pour définir et cibler les connaissances », les revues spécialisées « pour faire un point d'actualité », Internet « pour réaliser une recherche plus approfondie » et d'autres sources « pour compléter les informations ». Il leur a également rappelé des critères de sélection de l'information : « la pertinence, la rigueur, l'actualité, la fiabilité » et la nécessité de faire le tri des informations recueillies entre celles qui leur paraissent « incontournables », d'autres qui sont « intéressantes » et celles qui sont « non pertinentes pour l'étude ». La délimitation du sujet et le respect des contraintes (volume horaire à respecter, thème imposé, disponibilité des ressources, documents d'un niveau correct) ont complété le cadrage initial du travail demandé. La séance observée est la troisième. Elle se déroule en dehors du CDI, dans une salle de classe disposant d'un nombre suffisant d'ordinateurs, tous raccordés à Internet. Les recherches s'effectuent sur le web et dans des documents papier qui ont été sortis du CDI.

1.1.4 Des connaissances en construction

Compte tenu des actions de formation déployées dans les lycées visités, l'inspection générale n'est pas surprise de constater que les élèves font preuve de réelles connaissances info-documentaires et portent un regard critique sur leur démarche de travail.

Parmi les propos entendus, citons ces lycéens de première qui indiquent avoir appris à chercher en seconde – ils précisent « *avec BCDI, on trouve des revues qui sont au CDI* » – ; ils ont aussi appris, disent-ils, « *à se méfier d'Internet qui n'est pas très fiable* », « *à ne pas y aller tout de suite* », « *à avoir le réflexe papier* ». Quant au copié-collé, c'est plutôt une pratique du collègue. « *Au lycée, on a envie d'apprendre. Nous, on veut vraiment savoir de quoi l'on parle* ». « *Le copié-collé, c'est la honte* ». « *Le copié-collé, cela ferait mal au cœur ; il faut comprendre ce que l'on fait* ».

Dans un autre lycée, l'observation d'élèves de première atteste là aussi de connaissances méthodologiques, même si la réflexion relative à *Wikipédia* appellerait plus que des nuances. Lors

de la visite, un groupe d'élèves effectue des recherches sur la révolution industrielle anglaise. Ils indiquent qu'ils sont au stade de « la définition de leur problématique » et précisent qu'ils cherchent à « savoir comment la classe ouvrière a évolué ». Pour comprendre le taylorisme, ils ont recours à *l'Universalis* en ligne plutôt qu'à *Wikipédia* « qui n'est pas fiable ». Ils se dirigent également vers des auteurs et citent Tocqueville et Engels.

Un troisième exemple est fourni par des élèves de 1^{ère} L d'un autre lycée qui effectuent leur quatrième séance de travail de TPE. Parmi eux, un groupe de quatre affine la problématique de l'étude qu'ils envisagent de conduire : « Peut-on imaginer un monde sans argent ? » Installés au CDI, ils bénéficient de conditions de travail particulièrement favorables. Chacun d'eux est devant un ordinateur et effectue une recherche. Ils ont conscience qu'« il faut des documents pour travailler ». L'un d'eux a effectué la requête « monde sans argent » à l'aide de Google : il s'applique à trier les réponses trouvées. Un de ses camarades sait qu'il faut diversifier les sources et précise aux autres qu'il « a entendu parler d'auteurs qui ont écrit sur ce sujet ». Il cite même un titre, mais de manière approximative : Utopie ou Utopia et donne l'auteur Thomas More. Un guidage les conduit à rechercher l'ouvrage en question. Serait-il disponible au CDI ? **Le réflexe de chercher via le logiciel BCDI utilisé dans ce lycée est presque immédiat, mais il se heurte à des difficultés.** Le mot utopie posé en recherche simple conduit à beaucoup de bruit. L'élève peine à comprendre ce qui lui est donné à lire. Alors qu'il cherche un livre, sa lecture rapide des notices ne se porte pas sur la nature des supports. Cet élève a pourtant bénéficié d'un certain nombre de cours sur cet outil, mais, en situation, il ne va pas à l'essentiel. Clairement, la notion de « support » n'est pas acquise ; en tout cas, elle ne constitue pas une connaissance opérationnelle. Orienté vers Utopia, il trouve une notice qui, là aussi, fait problème : s'agit-il du livre cherché ? **Un dialogue conduit à la conclusion que le livre n'est pas présent au CDI. La poursuite de l'objet cherché conduit à se demander s'il est possible de le trouver dans une librairie de la ville ou à la médiathèque municipale.** Deux des élèves du groupe se partagent la recherche, mettant en évidence un sens du travail en équipes et de bonnes attitudes de recherche. Toutefois, des connaissances font à nouveau défaut : **visiblement, le chemin de la médiathèque locale n'est pas habituel ; le site trouvé, la page d'accès leur pose un problème de compréhension.** Alors qu'au milieu de la page, figure dans un cadre l'expression « Accès au catalogue », les élèves ne voient que c'est la bonne porte. **Le terme « catalogue » qui devrait être considéré comme élémentaire n'est pas connu d'élèves qui pratiquent le logiciel BCDI depuis plusieurs années.** Dans un cas, Google conduit rapidement l'élève à trouver l'ouvrage dans une librairie de la ville ; il trouve son prix qu'il juge accessible (un euro), mais il exprime la frustration de ne pas trouver un « résumé ». La recherche en librairie se révèle plus simple, mais s'agit-il d'une réponse appropriée ? Il est en effet exclu que toutes les recherches documentaires aboutissent systématiquement à des achats. Cette méconnaissance de l'offre documentaire des autres bibliothèques du site et de leurs conditions d'accessibilité constituent pour les élèves une forme de handicap, et un mauvais point pour leur entrée future à l'Université.

Des discussions avec les professeurs-documentalistes et des observations de lycéens en situation de recherche, il ressort de manière assez claire que le logiciel est trop souvent présenté dans ses fonctionnalités techniques au détriment des grandes notions qu'il porte. L'outil de recherche – BCDI ou un autre en usage en collège et lycée – n'est pas assez présenté comme l'accès

au catalogue de la « bibliothèque » de l'établissement. Les élèves ne font pas spontanément le rapprochement entre le CDI de l'établissement et l'environnement avec ses bibliothèques et médiathèques, centres de ressources. Par ailleurs, les outils de base que sont aujourd'hui *Google* et *Wikipédia* ne sont pas bien maîtrisés par les élèves : on a le sentiment que les élèves sont davantage « mis en garde » sur leur usage que « formés » à leur usage. Il conviendrait, en effet, de dépasser l'usage de base et de faire explorer les diverses facettes de l'un et de l'autre. Par exemple, pour *Google*, de percevoir les différences de résultats entre *Google* (texte) et *Google images*, d'aller consulter si nécessaire *Google books*, etc. Pour *Wikipédia*, une formation devrait nécessairement conduire à lire différents commentaires apportés sur des pages de résultats, par exemple « Cet article est une ébauche concernant un ... Vous pouvez partager vos connaissances en l'améliorant ... » Au lieu de dissuader d'utiliser ces outils, il conviendrait de les comparer à d'autres et donc de les offrir sur la page portail du CDI.

1.1.5 Le B2i lycée « intégré au baccalauréat » permettra une meilleure prise en compte des compétences informationnelles dans la formation des lycéens

Depuis 2008, la validation des compétences du B2I est nécessaire pour l'obtention du brevet des collèges. Le plus grand nombre des élèves entrés en seconde à la dernière rentrée scolaire possèdent donc des compétences attestées en TICE dans chacun des cinq domaines définis par cette attestation, et donc dans le domaine 4 *S'informer, se documenter*.

La question que se posent nombre de documentalistes de lycées est celle de la mise en place réelle du B2I à ce niveau et de sa prise en compte au baccalauréat. La circulaire n°2005-135 du 9 septembre 2005¹⁵ souligne dans le même paragraphe l'importance des capacités à traiter l'information et l'intégration du B2i au baccalauréat : « *Au lycée, l'élève doit être capable de traiter l'information, de gérer des connaissances et de communiquer. Le B2i lycée sera intégré au baccalauréat.* »

L'attente est importante pour que cette annonce se concrétise. La démarche de certification des compétences commencée en collège peut être aisément prolongée. Des outils sont déjà en place : d'une part, la « *feuille de position* »¹⁶ qui mériterait toutefois d'être complétée pour que soient mieux prises en compte les compétences informationnelles ; d'autre part, des exemples de scénarios pédagogiques par des enseignants de diverses disciplines¹⁷.

¹⁵ *Les technologies d'information et de communication dans l'enseignement scolaire* : circulaire n°2005-135 du 9-9-2005, *BOEN*, 22 septembre 2005, n° 34

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/34/MENT0501853C.htm>

¹⁶ <http://www.educnet.education.fr/chargt/b2i/b2i-NivLycee.pdf>

¹⁷ <http://www.educnet.education.fr/cdi/pedago/brevet/>

Domaine 4 : S'informer, se documenter	Domaine 4 : S'informer, se documenter
<p><i>Connaissances principales</i> Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.</p> <p><i>Objectif</i> Chercher et sélectionner des informations pertinentes, en prenant en compte les richesses et les limites des ressources de l'internet, pour répondre à une demande.</p> <p><i>Capacités</i> L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter des bases documentaires en mode simple (plein texte) ; - identifier, trier et évaluer des ressources ; - chercher et sélectionner l'information demandée. <p><i>Arrêté du 14 juin 2006 publié au BOEN n° 29 du 20 juillet 2006¹⁸</i></p>	<p><i>Connaissances principales</i> Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.</p> <p><i>Objectif</i> Construire une démarche de recherche autonome en prenant en compte les possibilités et les limites des ressources disponibles sur les réseaux.</p> <p><i>Capacités</i> L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter des bases documentaires en mode expert ou avancé ; - choisir et consulter des ressources ; - identifier, trier et évaluer les informations.

1.2 Les formations info-documentaires en licence progressent, mais ne sont pas considérées comme un atout pour la réussite de l'étudiant.

Un état des lieux précis et à jour des formations info-documentaires dans l'enseignement supérieur reste à dresser.

Françoise Chapron utilisait le terme « *mitigé* » en 2006 pour qualifier le niveau actuel de développement de ces formations. « *Tout en tenant compte des différences de publics, de conditions de formation et de statut des acteurs engagés (le secondaire disposant d'un corps d'enseignants spécialisés), le bilan des initiatives prises en faveur de la formation des élèves a fait apparaître des résultats mitigés le plus souvent décevants en raison d'obstacles de nature diverse, malgré l'investissement sur le long temps de " pionniers " convaincus.* »¹⁹

Les 8^e rencontres Formist tenues l'an passé ont souligné des progrès grâce à l'action des services communs de documentation des universités qui « *même si des difficultés subsistent, (...) ne se demandent plus si cette formation est nécessaire et la mettent en oeuvre, de manières variées* »²⁰. La communication de Bernard Pochet et Paul Thirion²¹ a donné des éléments de comparaison avec

¹⁸ Brevet Informatique et Internet : connaissances et capacités exigibles pour le B2i : arrêté du 14 juin 2006, *BOEN*, 20 juillet 2006, n° 29

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601490A.htm>

¹⁹ CHAPRON, Françoise, *Culture et maîtrise de l'information : articuler la réflexion Secondaire / Supérieur*, mai 2006
http://urfistinfo.blogs.com/urfist_info/2006/05/culture_et_matr.html#more

²⁰ http://formist.enssib.fr/documents/8es_rencontres_FORMIST_-_Forma-n-7836-r-7-t-theme.html

²¹ <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1790>

la situation en Belgique sur la base d'une enquête sur les compétences des primo-arrivants à l'université : ces chercheurs concluent leur étude sur la nécessité de développer les formations documentaires en continuité du lycée à l'Université et selon un modèle d'intégration aux disciplines : *« un effort important de formation est nécessaire pour atteindre le niveau de compétence documentaire attendu dans l'enseignement supérieur et universitaire. (...) Cet effort devrait commencer dès l'enseignement secondaire où la seule mise à disposition d'ordinateurs connectés à Internet paraît manifestement insuffisante. Il s'agit d'armer le plus tôt possible les étudiants face à la masse gigantesque d'information à laquelle ils sont confrontés, sans en connaître au départ les codes ni les caractéristiques. »*²² Une étude plus récente mais plus limitée, menée à l'Université de Bourgogne²³, confirme qu'en France les formations documentaires progressent sous l'action des SCD, mais qu'il reste encore un nombre important d'étudiants (22 % de l'échantillon) qui ne font pas appel à la recherche documentaire : *« Ils ne recourent donc pas aux services traditionnels offerts par les bibliothèques universitaires : ils n'ont ainsi ni recherché, ni consulté des documents de la BU et encore moins utilisé le catalogue informatisé de la BU. »*

Certaines universités ont introduit une formation à l'information dans les cursus de licence. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'acquérir les méthodes du travail universitaire, la recherche d'information en étant un élément clé. Ainsi à Rennes 2, *« trois raisons principales soulignent l'importance de l'apprentissage méthodologique documentaire pour commencer son cursus d'étudiant : la nécessité d'acquérir une culture de base de l'information, un besoin immédiat d'utiliser les ressources documentaires, l'importance d'une formation pour tout étudiant à l'heure du développement des technologies de l'information »*.

Les contenus portent sur quatre domaines : *« la bibliothèque et ses outils de recherche, la typologie des documents, les principes de base de la recherche, la recherche d'information sur Internet »*²⁴.

Un autre exemple est fourni par l'université Paris 11 : *« La plupart des sections de la bibliothèque universitaire proposent une formation progressive à la méthodologie documentaire, allant d'une meilleure connaissance des ressources de votre bibliothèque jusqu'à l'organisation de séances de méthodologie documentaire, exercices de recherche sur les documents ou sur les ressources en ligne. Un grand nombre de ces formations sont intégrées dans les cursus et font l'objet d'une évaluation. »*²⁵

D'autres, comme l'Université de Bourgogne, proposent des aides et des conseils en recherche documentaire. *« En début d'année, chaque bibliothèque propose des visites : formation des tuteurs-étudiants, qui ensuite encadrent les étudiants de 1^{ère} année lors de leur visite de la bibliothèque, visites à la carte (...) destinées aux lecteurs extérieurs et aux étudiants intégrant*

²² <http://www.edudoc.be/synthese.pdf>

²³ MARTIN, Aurélien, PERRET, Cathy, *Les méthodes de recherche documentaire des étudiants de 1^{ère} année de LLCE en début d'année*, Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation, Université de Bourgogne, janvier 2009
<http://www.u-bourgogne.fr/ODE/dl.php?file=1232025698&name=Note.pdf>

²⁴ Guide de méthodologie documentaire destiné aux étudiants de première année de licence, SCD Rennes 2,
http://www.uhb.fr/scd/Methodoc_accueil.html

²⁵ SCD Paris 11
http://www.u-psud.fr/fr/biblio/formations_documentaires.html

l'Université de Bourgogne en cours de cursus. (...) Chaque bibliothèque propose des formations à l'utilisation de la documentation papier et électronique dans les disciplines de leur ressort. Ces formations sont individuelles et se font sur rendez-vous. »²⁶

On note aussi que les SCD développent des services aux étudiants en complément à l'accès à l'information. Par exemple, à Poitiers, les étudiants se voient attribuer un « album : espace de travail personnel » où ils peuvent « organiser et stocker leurs propres documents sur un espace mémoire réservé, sélectionner des références bibliographiques à partir du catalogue, télécharger tout ou partie du contenu d'un document électronique ... »²⁷

2 ACCEDER A LA DOCUMENTATION ET TRAVAILLER EN AUTONOMIE

Si dans quelques académies²⁸ des réflexions communes sur la réussite des élèves ont été engagées entre professeurs-documentalistes et CPE à l'initiative des IA IPR EVS, rares sont encore les lycées dont les équipes se sont livrées à une réflexion suffisante sur le rôle complémentaire du CDI et des salles d'étude, et plus généralement sur les objectifs éducatifs et pédagogiques que les uns et les autres poursuivent en accueillant des élèves dans ces espaces. De manière générale, au lycée, CDI et salles d'études sont des espaces pour des activités différentes alors qu'à l'Université, la bibliothèque rassemble les fonctions de l'étude et de la recherche de documents.

2.1 Documentation et vie scolaire

Les inspecteurs généraux ont à nouveau constaté l'intérêt des lycéens pour le CDI, lieu qu'ils apprécient généralement pour sa convivialité, ses ressources, son ambiance propice au travail. La demande d'un accès plus facile est très forte ; elle vient d'ailleurs d'être relayée récemment²⁹ par les élus au Conseil national de la vie lycéenne qui ont notamment demandé d'« ouvrir partout les CDI entre les cours et à midi. »

2.1.1 « Le CDI n'est ni une salle d'étude ni une salle de jeu »

Cette expression - « *Le CDI n'est ni une salle d'étude ni une salle de jeu* » - relevée lors d'une visite d'un CDI traduit cette séparation entre deux secteurs du lycée : la vie scolaire et la documentation. Si l'on comprend bien que le CDI et même le lycée dans son ensemble n'est pas le lieu du jeu, comment peut-on comprendre que le CDI ne soit pas là pour permettre aux lycéens d'étudier ! Que lui reste-t-il ? La possibilité de chercher ? Chercher sans étudier ? Certains documentalistes interrogés expliquent que la « *salle d'étude* » n'est, en réalité, pas non plus un lieu

²⁶ SCD Bourgogne,
<http://scd.u-bourgogne.fr/Services/default.htm>

²⁷ SCD Poitiers,
<http://scd.univ-poitiers.fr/>

²⁸ <http://pedagogie.ac-montpellier.fr:8080/disciplines/cdi/file/ipr/vsetreussitedeseleves.doc>

²⁹ Réunion du 22 janvier 2009

pour étudier ; ils parlent plutôt d'un lieu de désordre ou d'attente, ce que l'inspection générale a effectivement relevé, ici ou là ! Alors, où l'élève travaille-t-il au lycée lorsqu'il n'est pas en classe ?

Les inspecteurs généraux ont, à l'occasion de cette étude, visité des CDI offrant des conditions de travail très contrastées, allant de très insuffisantes en superficie et qualité d'accueil à globalement satisfaisantes. De manière générale, les lycéens apprécient le CDI, ceci d'autant plus que c'est quelquefois le seul lieu réellement agréable, offrant une certaine liberté et où il est simultanément possible de travailler. Les équipements informatiques sont également très variables d'un lycée à l'autre, mais en dessous de ce qui serait nécessaire pour répondre aux besoins.

A côté du CDI, il existe d'autres lieux qui permettent d'accueillir les lycéens lorsqu'ils ne sont pas en classe. Un lycée offre ainsi une cyber-étude qui est comme son nom l'indique une salle d'étude dotée de postes informatiques en accès libre. Lors de la visite de l'inspection générale, tous les postes étaient occupés par des lycéens qui effectuaient un travail demandé par des enseignants. Cette initiative mériterait d'être davantage développée ; elle repose sur une confiance accordée aux lycéens et s'inscrit donc dans une démarche d'accès à leur autonomie et leur sens des responsabilités.

Les études traditionnelles, non encadrées, surveillées de loin accueillent encore un grand nombre d'élèves qui souvent peinent à se mettre au travail, en raison des bavardages ou plus simplement du cadre qui ne porte pas à l'étude.

Interrogés sur les raisons qui conduisent à un maintien d'une séparation des lieux – CDI d'une part, salle d'études d'autre part –, CPE et documentalistes indiquent simplement que la question ne s'est pas posée. Les lycéens continuent donc d'évoluer dans des espaces aux finalités distinctes, ce qui ne les prépare pas à la BU.

Cette distinction des lieux reflète la distance qui s'est installée entre les CPE et les documentalistes. De même, la question de la réussite des lycéens, de tous les lycéens, est perçue de manière différente par les CPE et les documentalistes : alors que les professeurs documentalistes ont clairement une mission pédagogique, dans un nombre important des lycées visités, ils sont moins impliqués dans les démarches d'aide aux élèves en difficulté que les CPE.

2.1.2 Les documentalistes moins impliqués dans l'aide aux élèves en difficulté que les CPE

Lorsque des lycées affichent clairement une priorité *Vie scolaire* dans leur projet d'établissement, celle-ci est totalement déconnectée du volet *Politique documentaire*. Ainsi, dans un lycée, on trouve en objectif 1 : « *Apprendre aux élèves à organiser et gérer leur vie lycéenne, pour un travail efficace, dans les meilleures conditions* ». Les démarches sont précisées : « *aider les élèves à organiser leur travail personnel (classe de seconde) ; valoriser ce travail et développer la capacité à l'autonomie de chaque élève.* » Dans ce lycée, tous les élèves de seconde ont une heure d'étude intégrée à leur emploi du temps. Elle est donc obligatoire. L'étude est encadrée par un assistant d'éducation qui prend en charge une demi-classe avec l'objet de leur permettre de faire

leurs devoirs. L'étude se fait dans « *une salle de classe classique* ». Cette action est un élément fort du projet.

Les CPE de ce lycée interviennent eux-mêmes dans la méthodologie du travail. D'une manière directe auprès des élèves, d'une manière indirecte via les assistants d'éducation qu'il faut « *driver* ». Un carnet d'accueil est remis à chaque assistant en début d'année scolaire avec des directives précises. Le projet du service comporte trois axes : traitement des absences, gestion du personnel de la vie scolaire et suivi des élèves. En ce qui concerne le suivi des élèves, il est précisé : « *Heure d'étude obligatoire en seconde avec un assistant d'éducation référent par classe. Le surveillant suivra particulièrement les absences de cette classe en lien avec le CPE et le professeur principal. Possibilité d'assister au conseil de classe ou aux réunions d'équipe pédagogique* ».

Il existe également une salle d'étude qui est bien définie comme « *un espace de travail* ». Un assistant d'éducation y est présent à chaque heure avec deux consignes permanentes : « *assurer le calme, aider au travail scolaire* ».

On retrouve cette même approche dans un lycée d'un autre département avec la mise en place d'actions spécifiques « *pour que les élèves ne soient pas perdus en arrivant au lycée et qu'ils acquièrent de bonnes habitudes de travail* ». Ici aussi, tous les élèves ont des heures d'étude obligatoires ; les tâches qu'ils ont à faire sont bien définies ; le cahier de textes numérique atteste que les professeurs donnent des devoirs à effectuer, des points à étudier ; en étude, les élèves ne sont pas livrés à eux-mêmes. Dans chaque salle, un assistant d'éducation est présent et prêt à apporter une aide. L'ensemble des assistants d'éducation est bien encadré par les CPE qui ont pris soin de poser par écrit quelques principes méthodologiques. Eux-mêmes participent à l'aide et forment les assistants d'éducation à leur prise de fonction. Lors de la rencontre avec une équipe de cet établissement, l'inspection générale a noté que des divergences s'exprimaient sur cet accès à l'autonomie des élèves, un jeune professeur de philosophie estimant que cette notion d'autonomie a été jusqu'ici trop comprise comme une recherche d'épanouissement pour les élèves au détriment de leur émancipation. L'école, selon lui, ne préparerait pas les élèves à affronter les obstacles de la vie professionnelle avec une demande de travail insuffisante. Un professeur de mathématiques, chevronné, partage l'avis de son collègue en estimant que les lycéens sont de plus en plus « *cocoonés* » : « *dans notre lycée, on les accompagne trop, y compris dans les permanences conseil* ».

Toutefois, les lycées qui offrent un encadrement aussi structuré ne sont pas majoritaires dans l'ensemble des établissements visités par les inspecteurs généraux. En outre, le soutien apporté est décroissant de la seconde à la terminale. Dans certains cas, l'inspection générale a même été conduite à constater des situations où la vie scolaire est réduite à des repérages et signalements de manque à l'assiduité, ou encore de lutte contre les incivilités mais sans action directe sur la mise au travail des élèves qui peuvent alors circuler ou stationner un peu partout dans l'établissement.

2.1.3 Les moyens d'assistance éducative n'interviennent pas au CDI

Cette rupture entre *Vie scolaire* et *Documentation* a une conséquence très visible en termes de moyens ; dans le plus grand nombre des lycées visités, l'inspection générale a constaté que le CDI ne fonctionnait qu'avec des professeurs-documentalistes. Ici ou là, quelques aides ont été octroyées ; on trouve aussi des personnels enseignants affectés « au CDI » dans des situations variées, certains d'entre eux n'étant pas qualifiés pour cette fonction. Mais, le changement qui s'est produit durant ces cinq dernières années est la disparition quasi-totale des personnels contractuels au CDI. Alors que les aides-éducateurs étaient répartis selon des missions diversifiées entre CDI et vie scolaire, les assistants d'éducation sont exclusivement du côté de la vie scolaire. Les conséquences sont d'abord une diminution de l'amplitude d'ouverture du CDI dans beaucoup de lycées. Alors que le passage des MI-SE aux assistants d'éducation a conduit les lycées à gagner un volume horaire non négligeable, le CDI lui a connu une perte sèche de moyens.

En outre, la vie scolaire n'a pas toujours compris la transformation attendue dans le changement d'appellation : de surveillant d'externat à assistant d'éducation. La notion d'assistance d'éducation mériterait d'être travaillée. Les assistants d'éducation devraient être mobilisés pour aider les élèves dans leur travail scolaire. Dans plusieurs lycées, il a été noté que leur travail « administratif » (récupérer les feuilles de présence, entrer les données dans l'ordinateur, ...) ou communicationnel (appeler les parents des lycéens absents,...) prenait trop de temps. Il n'est pas rare de voir aussi plusieurs assistants d'éducation simultanément présents au « guichet » de la vie scolaire alors que dans le même temps la salle de permanence ou d'étude n'est pas encadrée et que le CDI est « envahi »...

Seule, une concertation entre professeurs documentalistes et CPE, sous l'autorité du chef d'établissement, peut conduire à une répartition des affectations des assistants d'éducation, les uns et les autres n'ayant qu'un même objectif - la réussite des lycéens - et donc l'ardente obligation d'utiliser au mieux les moyens mis à disposition du lycée et pas de tel ou tel secteur.

2.2 Du CDI à la BU : une absence de transition

Pour l'étudiant de première année, le hiatus est grand entre le lycée et l'université. A cet égard les analyses développées par Alain Coulon il y a une dizaine d'années, conservent toute leur actualité : ce n'est pas seulement le niveau scolaire des étudiants entrant à l'université qui constitue la rupture entre lycée et université mais aussi la capacité à comprendre des codes nouveaux, compréhension immédiate d'autant plus ardue qu'il s'agit de règles implicites « *S'affilier au monde universitaire serait, du point de vue intellectuel, savoir identifier le travail non demandé explicitement, savoir le reconnaître et savoir quand l'on a accompli. Pour réussir, il faut comprendre les codes du travail intellectuel cristallisés dans un ensemble de règles souvent informelles et implicites...* ».³⁰

L'accès à la documentation s'inscrit tout à fait dans cette problématique. Et de ce point de vue le contraste est important entre le CDI aux dimensions circonscrites, à la documentation

³⁰ COULON, Alain , *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, PUF, 1997,

destinée aux travaux encadrés, où la prescription est la plupart du temps la règle, et la BU dans ses vastes espaces où l'on vient étudier librement, dont les collections en libre accès font l'objet d'un classement spécifique et ne révèlent leur richesse qu'au terme d'une recherche individuelle visant à compléter le cours magistral. Un des éléments de rupture entre CDI et BU réside déjà dans la dénomination des espaces ; au lycée, on parle d'un centre de documentation et d'information, à l'université d'une bibliothèque, plus rarement du service commun de documentation (appellation administrative). Les lycéens perçoivent-ils qu'un CDI est une bibliothèque ? Font-ils un lien entre le CDI et une bibliothèque qu'ils peuvent fréquenter par ailleurs ? Comment perçoivent-ils le rôle des personnels qui exercent dans l'un et l'autre lieu ?

Quoique les situations des universités présentent encore de fortes disparités régionales, on peut constater néanmoins que les services communs de la documentation ont su depuis une vingtaine d'années diversifier leur offre de services et de collections. Si l'on excepte un certain nombre de bâtiments anciens, en particulier à Paris, la plupart des bibliothèques universitaires proposent désormais aux étudiants des salles de lecture comportant d'importantes collections en libre accès, des postes informatiques avec accès à des bases de données en ligne. Mais ce « libre accès » ne doit pas faire illusion : face à l'abondance du choix l'étudiant peut précisément se sentir désorienté. De nombreuses études ont montré, qu'il s'agisse de bibliothèques ou de librairies, combien l'expression « embarras du choix » pouvait être appropriée lorsque l'on analyse les comportements d'utilisateurs dépourvus de références, et ayant recours à des stratégies d'appropriation de l'information relativement frustes.

Cependant, toutes les enquêtes réalisées depuis une quinzaine d'années auprès des étudiants attestent une *polyvalence des usages* des bibliothèques universitaires. La « BU » c'est le lieu où les étudiants viennent travailler sur leurs notes de cours, où ils préparent un exposé, seuls ou en groupe, où ils consultent et empruntent des documents, où ils peuvent facilement réaliser des photocopies. C'est aussi le lieu où l'on retrouve ses amis étudiants. Dans la plupart des universités sont mis en place des formules d'accueil avec des visites de présentation des bibliothèques, des cours d'initiation aux bases de données, des services d'aides aux lecteurs, et plus récemment des services questions/ réponses en ligne.

Encore une fois, toutes ces prestations supposent de la part de l'utilisateur jeune étudiant, ex-lycéen, une autonomie assez grande et donc un minimum de méthode, une compréhension de la logique des outils mis à sa disposition qu'il s'agisse du système de classement des ouvrages, du maniement des catalogues en ligne, du repérage des documents pertinents sur les rayonnages, toutes choses assez nouvelles pour lui, qui se situent en rupture par rapport à nombre de CDI dont les outils, les modes d'utilisation sont en grande partie différents.

On constate d'ailleurs, souvent jusqu'au niveau M, une relative sous utilisation des outils de la BU comme les catalogues ou les bases de données en ligne. D'une manière générale beaucoup d'étudiants s'en tiennent à un usage limité de la bibliothèque principalement comme espace de travail, et ont davantage recours à l'Internet depuis leur domicile qu'à l'université, alors que paradoxalement la BU leur offre gratuitement des bases de données plus spécialisées que le sempiternel Google. Cette observation doit être nuancée selon les disciplines (cf. les travaux de B.

Lahire ³¹), mais elle atteste précisément une méconnaissance des « codes » et des outils des bibliothèques qui n'ont pas été acquis dans l'enseignement secondaire.

C'est ce constat d'une *absence de transition* entre CDI et bibliothèque universitaire qui a conduit un certain nombre d'universités à préparer les jeunes dès le lycée aux modes d'organisation de la documentation universitaire. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus général d'amélioration de la communication en direction de ces primo-arrivants, et de mise en place des procédures d'accompagnement des nouveaux étudiants dans leur familiarisation avec l'université. Une liaison plus étroite entre les enseignants des classes terminales et ceux des universités, entre les professeurs-documentalistes et les bibliothécaires est comme on va le voir dans le chapitre suivant l'un des moyens pour faciliter cette transition. L'objectif est de mieux préparer le lycéen au travail en université, de lui donner les moyens de son autonomie, et de favoriser par là même ses chances de réussite.

³¹ LAHIRE, Bernard *Les manières d'étudier*. Paris : la Documentation française, 1997. (Cahiers de l'OVE).

3 DES COOPERATIONS QUI S'AMORCENT ENTRE SCD ET CDI : DES PISTES POUR LA REUSSITE

De toute évidence, les coopérations entre les services communs de documentation des universités et les centres de documentation et d'information des lycées sont encore insuffisamment nombreuses. Une enquête de premier repérage menée en 2007 avait conduit à relever quelques établissements d'enseignement supérieur ayant engagé un travail dans ce domaine : les universités d'Angers, d'Artois, de Bretagne-Sud, de Cergy, d'Evry, de Nantes, de Saint-Quentin en Yvelines, de Strasbourg...

La coopération documentaire revêt encore des formes encore modestes, par exemple des visites de découverte ou des recherches à l'occasion de TPE, mais aussi des initiatives plus larges comme l'attribution de cartes de lecteur aux lycéens de terminale. Elle s'inscrit dans un cadre plus large qui associe information, orientation et insertion.

Afin de comprendre l'intérêt de ces mises en relation, la mission d'inspection générale a choisi de visiter trois universités de création récente : Evry, Bretagne-Sud, Artois.

3.1 Évry : une université et des lycées qui visent l'accrochage de chaque élève ou étudiant

3.1.1 Une université soucieuse de l'intégration et de la réussite de ses étudiants.

Créée en 1991, l'université d'Evry-Val d'Essonne se définit elle-même comme une université de proximité. La quasi-totalité de ses étudiants de première année provient des lycées du bassin environnant. De ce fait, elle se doit d'accueillir des étudiants d'origine sociale, certes variée, mais majoritairement issus d'une population quelque peu défavorisée.

3.1.1.1 Des dispositifs d'accompagnement diversifiés

Aussi, soucieuse de donner aux étudiants qui s'y inscrivent pour la première fois le maximum de chances de s'y intégrer pour y réussir, elle a mis en place une série de dispositifs destinés à leur permettre de se familiariser avec les codes et la culture de l'université, pour les aider à définir progressivement leur orientation, et pour les accompagner sur les chemins de la réussite.

Les actions entreprises à ce titre depuis 2006 ont été inscrites dans le contrat quadriennal de l'université dans le cadre du plan « ambition-réussite ». En 2008, elles ont été mises en phase pour constituer un ensemble cohérent et efficace dans le cadre du plan licence. Pour ce faire, l'université a constitué un « Pôle d'Information et d'Orientation des Lycéens et des Etudiants » (PIOLE). Les mesures mises en œuvre par cette cellule sont de plusieurs ordres :

- Des actions de promotion de l'enseignement supérieur auprès des jeunes dès le collège (classes de 3^e).
- La mise en œuvre d'une véritable transition des élèves du second degré à l'université, en concertation étroite avec un certain nombre de lycées.
- Enfin, la mise en place d'un accompagnement pour aider les futurs étudiants à définir progressivement leur projet d'étude, avant même leur entrée à l'université et tout au long de leur première année de présence à l'université.

Dès 2006, des contacts étaient pris avec les collèges et les lycées de Corbeil, de Grigny et de Viry-Châtillon. Cette première démarche, qui s'adressait à 8 collèges et 6 lycées, concerne cette année une quinzaine de lycées de l'Essonne. Dès l'origine, ce dispositif d'origine a permis de suivre de façon précise, selon les années, entre 200 et 350 jeunes grâce à l'intervention active d'« étudiants-accompagnateurs ». Ceux-ci, au nombre de 70 à 90, sont recrutés à partir du niveau L3. Ils bénéficient d'un contrat rémunéré et sont formés par l'autorité académique. Ils ont pour mission d'intervenir auprès des jeunes, au rythme de 6 à 8 heures par mois, pour travailler avec eux sur la représentation qu'ils ont de l'université, pour les aider à définir leur projet d'étude, et les mettre en relation avec les différentes unités d'enseignement ou de recherche de l'université.

L'ensemble de ces mesures est complété par un dispositif d'« orientation active » qui consiste à donner, sur rendez-vous, un avis sur sa prochaine orientation à tout élève de terminale qui en fait la demande. Cet avis est donné par l'université, après avis du professeur de lycée dans la matière postulée par le futur étudiant.

Ce même dispositif prévoit pour tout étudiant nouvellement entré à l'université qui le souhaite, un stage d'intégration de 15 jours, au cours duquel il se familiarise avec la culture et les pratiques de l'université. Depuis la rentrée 2008, 70 des 800 étudiants inscrits en première année ont suivi ce stage.

3.1.1.2 Le rôle actif de la Bibliothèque universitaire dans le dispositif d'intégration

La BU participe activement à cet effort d'intégration des étudiants. Au cours du stage cité précédemment, les jeunes viennent à la BU s'approprier l'espace, qui leur paraît démesuré par rapport à celui du CDI de leur lycée. Ils viennent également y découvrir les collections, qui leur paraissent beaucoup plus spécialisées (donc a priori moins accessibles) que celles du CDI. Ils viennent enfin y découvrir les outils d'accès au savoir.

En effet, suite au maillage des relations avec les lycées, sont apparues des demandes de formation des classes terminales aux pratiques de la recherche documentaire. Pour répondre à cette demande, l'intervention de la BU a dû être clairement définie pour éviter toute « fuite » prématurée des élèves du CDI vers la BU. Il a donc fallu initier un processus d'amélioration de la connaissance mutuelle des enseignants du secondaire et du supérieur, des professeurs-documentalistes de lycée et des bibliothécaires.

C'est pourquoi la BU met en œuvre une politique spécifique de relations avec les professeurs-documentalistes de lycée dans le cadre des conventions passées par l'université. Elle accueille par exemple les lauréats du CAPES de documentation de l'académie de Créteil.

Sur Évry proprement dit, sous l'égide du conservateur responsable du service au public, l'équipe de la BU reçoit les documentalistes des lycées du bassin d'Évry pour une visite de la BU et des échanges sur la formation proposée aux étudiants. Un constat commun s'impose : la prégnance, chez les élèves et étudiants primo-entrants de la « culture » Google et Wikipédia, la désaffection progressive pour la documentation papier, l'absence totale d'évaluation de l'information obtenue, et l'incapacité à mettre en œuvre une stratégie d'accès à l'information. La véritable difficulté pour les étudiants n'est pas de « trouver », mais de définir l'objet précis de leur recherche.

On observe que ce qui fait défaut aux étudiants de première année, c'est la connaissance du catalogue, de sa structure, de son utilité et de sa pratique. De plus, ce que souhaitent les responsables de l'initiation à la recherche documentaire, c'est de pouvoir consacrer plus de temps au contenu de la recherche (ce qui correspond à l'objet de l'enseignement que reçoivent les étudiants) qu'à la découverte et au maniement des outils proprement dits.

Un autre constat est partagé : l'approche très hétérogène des enseignants vis-à-vis des pratiques documentaires, certes imputable à des variables disciplinaires, mais pas seulement.

Pour faciliter la transition documentaire du lycée à la BU, l'université attribue aux élèves de terminale inscrits dans le processus d' « orientation active » une carte d'accès à la BU. Ils sont alors pris en charge par une équipe spécialisée animée par un PRCE documentation

Ce professionnel est secondé dans sa tâche par 5 tuteurs, chargés d'accompagner les élèves futurs étudiants. Ces tuteurs commencent par effectuer avec les élèves une visite approfondie de la BU. Dans un deuxième temps, les tuteurs les initient au catalogue et aux bases de données. Enfin ils leur apportent un soutien au moment de la réalisation de leur TPE.

Pour compléter l'ensemble de ces dispositifs, il est prévu d'étudier les avantages des outils de type « plate-forme en ligne », dans l'optique au moins de présenter aux élèves ce type d'outils. Ceci permettrait aux élèves et étudiants, une fois l'outil connu et maîtrisé, de travailler plus rapidement et plus directement sur le processus intellectuel de la recherche et sur son contenu.

3.1.2 Deux lycées qui valorisent l'orientation choisie et la nécessité du travail pour réussir.

Les deux lycées visités – Doisneau à Corbeil-Essonnes, Parc des loges à Évry – sont très différents l'un de l'autre à la fois dans leur histoire, dans leur taille (2500 élèves pour l'un, 1500 pour l'autre), dans leur recrutement – le lycée Doisneau est inscrit dans le dispositif de réussite scolaire³² – et dans la variété de leur offre de formation. Les pratiques d'orientation ne sont pas non

³² Circulaire ministérielle publiée au *BOEN* du 12 juin 2008, n° 24, p. 1237

plus les mêmes traduisant des cultures d'équipes différentes. Mais, les personnels rencontrés, qu'il s'agisse de la direction, de la documentation ou de la vie scolaire se rejoignent sur plusieurs points : l'importance de l'orientation choisie et la nécessité du travail pour réussir. Pour atteindre ces objectifs, la coopération entre lycées et Université est une nécessité absolue et l'action engagée par les professeurs documentalistes de lycée et les responsables du service commun de documentation de l'Université apparaît comme novatrice et à soutenir.

3.1.2.1 *Donner ambition et confiance à chaque élève*

Faire réussir tous les élèves est un objectif partagé par les personnels rencontrés dans l'un et l'autre lycée. L'amélioration de la performance fait partie des objectifs énoncés et écrits dans les contrats d'objectifs. Les taux de redoublement en seconde montrent que des marges de progrès existent. La considération portée à chaque élève et l'aide apportée sans retard apparaissent comme la solution pour réduire l'échec et donc conduire davantage d'élèves non seulement à la réussite au baccalauréat (les taux sont satisfaisants), mais au-delà et avec succès.

En recevant la mission d'inspection générale, le proviseur définit son lycée par la qualité de l'accueil. « Doisneau, c'est tout, sauf une usine. Chaque élève est connu et reconnu. Des outils ont été développés qui permettent de connaître les élèves ». Et de citer les multiples initiatives : l'accueil des secondes, les danses collectives, la course du cœur, le « solibal » (fête de l'intégration et du handicap), les études du soir qui ont lieu tous les soirs de 17 à 19 heures pour les élèves de toutes les divisions. Tout ce qui va dans le sens de l'aide pédagogique et qui aide les élèves est recherché. De même tout ce qui favorise la vie en commun et qui peut combler les écarts culturels dans un lycée connu autrefois comme le lycée des Tarterêts et qui accueille aussi des enfants de milieux très favorisés. La réussite de ce lycée s'énonce par quelques chiffres. Le proviseur, après avoir rappelé que l'essentiel est de « donner de l'ambition aux élèves et de la confiance » cite en premier les 27 % d'élèves de terminale scientifique qui accèdent en classes préparatoires « où ils réussissent bien » et les dix élèves qui sont actuellement à « Sciences Po ». L'accent est mis en seconde sur la mise au travail. Tous les élèves doivent « accrocher ». Un séminaire de début d'année réunit ainsi les cinquante professeurs qui coordonnent les 25 classes de seconde, chacune ayant un professeur principal et un professeur référent. Il s'agit de renouveler les façons de faire, l'innovation pédagogique appartenant à la culture de ce lycée.

Le lycée du Parc des loges s'enorgueillit également d'une grande ouverture culturelle (nombreuses sorties pédagogiques) et scientifique ; la coopération avec des chercheurs se traduit par le projet « *apprenti-chercheur* » avec le Génopôle d'Evry et « *Jeune et science* » avec l'université d'Evry. Le proviseur estime que le « fossé est énorme » entre les attentes du lycée et celles de l'Université et juge primordiale l'action de coopération engagée avec l'université d'Evry. Pour elle, le problème est double : l'orientation qui devrait s'appuyer sur une meilleure information sur les métiers et les filières, l'assiduité des étudiants, un trop grand nombre estimant « qu'ils ont jusqu'ici réussi sans travailler beaucoup ». Pour l'aide aux élèves en difficulté en seconde, elle passe par les professeurs principaux et les CPE, avec des alertes qui sont déclenchées en fin de premier trimestre, ce qui est sûrement un peu tard et qui pourrait expliquer les taux de redoublement supérieurs aux moyennes académiques. Plusieurs élèves ont participé au projet 100 000 étudiants pour 100 000

élèves, mais la structuration de l'aide n'a probablement pas été suffisante pour que l'opération apporte des résultats forts en termes de performance globale du lycée. D'autres démarches sont recherchées. Les inspecteurs pédagogiques régionaux en mathématiques et en français ont engagé un travail pour « faire bouger les choses » : création de documents-passerelle de troisième à la seconde. Mais il reste des problèmes avec les élèves en grande difficulté, notamment ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue, problématique déjà évoquée plus haut. Quant à l'aide individualisée, le proviseur estime qu'elle devrait être recadrée car les professeurs ont des pratiques trop variées, certains ne ciblant pas assez la très grande difficulté. Un point essentiel serait d'apprendre aux élèves à travailler chez eux.

3.1.2.2 *La documentation omniprésente dans la vie du lycée*

Une autre caractéristique commune aux deux lycées visités est le dynamisme et la compétence de leurs professeurs documentalistes. Si les modes d'action peuvent varier, leur implication dans la vie du lycée, dans l'objectif de la réussite des lycéens, est de tous les instants. Le CDI est considéré comme le « cœur du lycée », le lieu d'appui de toutes les actions. Les documentalistes participent aux instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique, comité de pilotage informatique, conseils d'enseignement, réunion des professeurs principaux...)

- A Doisneau, l'action documentaire est au CDI et hors les murs du CDI

Dans un établissement à la population scolaire aussi importante, le CDI est très exigu : une centaine de mètres carrés auxquels il faut ajouter une mezzanine, mais qui est réservée aux 260 professeurs. Dans ces conditions, la seule solution pour développer l'usage des ressources est de considérer l'espace comme une base arrière d'une action qui s'exerce de manière répartie dans l'établissement. C'est cette conception qu'explique avec enthousiasme et dynamisme la professeure documentaliste coordonnatrice de l'équipe : « *les élèves doivent disposer d'un CDI sur chaque ordinateur du lycée (il y en a 900) car nous manquons de place ; le CDI est déporté sur l'ENT* ». Les élèves se voient offrir un accès au catalogue (*BCIweb*), à l'encyclopédie *Universalis*, à *Europresse* et à un ensemble de CD rom.

La politique documentaire est clairement définie dans un document d'une dizaine de pages qui expose la contribution de la documentation à l'action éducative globale du lycée. Aucun secteur de l'action du documentaliste n'est négligé. La formation vise bien l'ensemble des 2500 élèves et s'appuie sur des outils mis en ligne et le relais des enseignants disciplinaires et des assistants pédagogiques. L'accueil des élèves est une priorité : une soixantaine d'heures d'ouverture par semaine avec des permanences jusqu'à 19 heures chaque soir pour soutenir le travail scolaire. Des ouvertures pendant les vacances pour appuyer les diverses actions telles que l'Ecole ouverte : en février, quatre cents élèves sont inscrits, sachant que des bacs blancs ont lieu la semaine qui suit les vacances. L'action pédagogique n'est pas limitée à la formation à la recherche d'information, elle passe aussi par des actions très variées : « classes à pac », prix littéraire, pratique des langues vivantes, préparation à Sciences Politiques, fête de la science...

La gestion des ressources est considérée comme essentielle et les professeurs-documentalistes mettent en œuvre une politique d'acquisition et de désherbage en concertation avec les enseignants et la direction.

La politique de communication s'appuie sur les outils traditionnels (affichage) et modernes (blog). Les partenariats sont nombreux ; ils concernent soit le montage d'actions culturelles soit la coopération avec les collègues du bassin et l'Université d'Evry.

- Au Parc des loges, des actions documentaires à l'heure du web 2.0 pour une bonne transition du lycée vers l'université

La politique documentaire mise en œuvre au lycée conduit à une grande amplitude d'ouverture qui permet aux élèves de venir « tout le temps ». Et « les élèves viennent nombreux », individuellement ou en classe entière ou en demi-classe. A toute proximité, une vaste salle de permanence qui communique avec le CDI. Donc, de bonnes conditions de travail qui seront améliorées à court terme par un CDI installé dans de nouveaux locaux, encore plus vastes. Lors de la visite de la mission d'inspection générale, les élus du Conseil de la vie lycéenne planchent sur les plans des futurs locaux et notamment sur les futurs espaces de la vie scolaire. Ils pourraient être consultés sur le CDI qu'ils apprécient déjà.

Tous les élèves de seconde bénéficient d'une formation à la recherche documentaire. En première, les « TPE leur permettent réellement d'apprendre à travailler ». La formation concerne aussi les autres niveaux, en tant que de besoin. Ainsi, lors de la visite, un professeur documentaliste effectue un cours devant des étudiants de Math sup dans la perspective des TIPE. La séance est un cours magistral en présence des professeurs de mathématiques et de sciences physiques. Elle porte sur les outils usuels de l'Internet, sans éviter *Google*, en citant aussi *Exalead*, *Kartoo*. La distinction entre moteurs, métamoteurs, annuaires est rappelée. La notion de thésaurus est citée. Le catalogue de la BU est présenté, ainsi que le portail de recherche d'information Zefab³³. Parmi les questions des étudiants, celle de la définition de la notion de bibliothèque numérique, l'étudiant citant *books.google* et *Gallica* et demandant des précisions conceptuelles.

En seconde, au-delà des moments d'initiation (connaissance du CDI, découverte du catalogue et apprentissage de son utilisation), les élèves réinvestissent dans diverses circonstances. Ainsi, lors de la visite, des élèves créent des pages à propos de livres qu'ils ont lus et les installent dans un espace Netvibes. Cette dynamique passe par une action des professeurs documentalistes vers leurs collègues disciplinaires qu'ils forment aux outils : « blog, netvibes, joomla³⁴ ... ».

3.1.3 Une dynamique de coopération entre professionnels

Le service commun de documentation de l'université d'Evry a activement contribué à la constitution du « Réseau Documentaire d'Evry Centre Essonne et Associés » (REDOCEA) qui dispose d'une liste de diffusion et bientôt d'un site sur Internet. Ce réseau regroupe actuellement la

³³ <http://www.zefab.info/>

³⁴ <http://www.joomla.fr/>

BU, les archives départementales, la bibliothèque départementale, le réseau de lecture publique d'agglomération d'Evry, et diverses « petites » bibliothèques. Les CDI n'en font pas encore partie, mais une dynamique de coopération entre SCD et CDI semble bien engagée.

La BU propose aux étudiants des formations à la recherche d'information. En référence aux travaux d'Alain Coulon, les formateurs de la BU précisent : « l'enseignement de la méthodologie documentaire permet au sujet de réaliser de façon compétente les trois opérations fondamentales de tout apprentissage intellectuel, qui sont penser, classer et catégoriser »³⁵. Une attention particulière est portée aux étudiants de L1 : « La bibliothèque universitaire a mis en place un accueil systématique des étudiants en L1 dès les premières semaines de leur scolarité. Il s'agit de permettre aux étudiants de première année de découvrir les services et les ressources de la bibliothèque universitaire, de connaître les ressources incontournables dans leurs disciplines, de favoriser le réflexe de la fréquentation de la bibliothèque et de participer ainsi à l'acquisition des premières compétences de leur « métier d'étudiant ».

Le professeur-documentaliste en charge des formations à la BU a mené une étude comparative sur les compétences informationnelles de lycéens (classes de terminale STG) et d'étudiants de master. Même si l'échantillon est réduit et non représentatif, les conclusions sont intéressantes : « La formation aux compétences informationnelles permet de pouvoir approfondir le travail disciplinaire et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. Cette acquisition ne peut se fonder uniquement sur une pratique empirique mais bel et bien sur un apprentissage et surtout une pratique régulière, progressive et évolutive. La fréquentation de bibliothèques apparaît comme un critère fondamental dans l'acquisition de ces compétences. Le contexte particulièrement mouvant de la documentation lié en grande partie aux évolutions des supports électroniques et d'Internet rend d'autant plus fort non seulement la capacité pour un étudiant à posséder ces compétences mais aussi à évoluer en fonction des différents outils. Les différences de pratiques inter-générationnelles sont une évidence. Un lycéen utilise aujourd'hui Internet comme un étudiant. Si les usages sont relativement proches il existe toutefois une différence d'âge, laissant entrevoir un potentiel plus grand pour les plus jeunes dans l'acquisition de ces nouvelles compétences. »³⁶

3.2 Artois : une université et des lycées très sensibles à l'enjeu de l'insertion professionnelle

3.2.1 SCD : la volonté de développer une coopération avec les CDI en s'appuyant sur leur encadrement

L'université d'Artois est jeune (née en 1991) ; elle dispose à Arras d'un campus avec une offre en lettres et arts, langues, sciences humaines, économie et gestion. Il s'agit d'un « petit village » selon l'expression d'un des vice-présidents. Le site d'Arras ne comporte que 80 logements étudiants et n'offre donc pas une vraie vie de campus : il n'y a par exemple pas de cours le samedi. Les étudiants sont souvent d'origines socio-professionnelles assez défavorisées (taux de boursiers

³⁵ <http://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=37>

³⁶ PUCHEU-PLANTE, Charles *Synthèse sur les connaissances et les usages documentaires : Rapport remis aux inspecteurs généraux*, Evry, janvier 2009

de 45%), et huit étudiants sur 10 sont en licence. L'université offre quatre autres sites : Béthune pour les sciences appliquées ; Douai pour les sciences juridiques et politiques ; Lens pour les sciences et Liévin pour les sports et l'éducation physique, auxquels il convient d'ajouter, comme suite à l'intégration de l'IUFM Nord-Pas-de-Calais à compter du 01-01-2009, les sept sites de formation de l'IUFM.

L'université est très sensible à l'enjeu de l'insertion professionnelle, y compris bien sûr la liaison avec les lycées ; elle vise à la fois dans ses actions les lycéens, leur encadrement pédagogique et administratif et aussi les primo-entrants à l'université. Elle organise des forums dans les lycées, des journées portes ouvertes et des opérations plus ciblées dans certaines disciplines. Elle investit beaucoup dans le numérique : environnement numérique de travail, C2i, formation à distance, Université numérique régionale.

Le service commun de documentation a inscrit dans son projet de contrat quadriennal 2010-2013 un ensemble d'actions au service de la liaison lycées-université, et notamment la formation des utilisateurs. Les grands objectifs poursuivis dans cette logique par le contrat sont les suivants :

- « *développer de riches collections multidisciplinaires (y compris audiovisuelles) dans le cadre d'un réseau unique intégrant le réseau documentaire éducation et formation (IUFM) et les médiathèques d'IUT* ». L'une des priorités essentielles du Service Commun de la Documentation afin de contribuer à l'accompagnement individualisé des étudiants est la création d'un fonds proposant aux étudiants une autre approche de la lecture et de la documentation, associant les enjeux de l'enseignement et le plaisir d'une découverte personnelle et choisie et favorisant ainsi l'appropriation de la culture scientifique dans chaque domaine mais aussi la découverte de la bibliothèque et des services et outils nécessaires à la mise en œuvre d'un cursus réussi. L'enjeu est l'impulsion et/ou la consolidation de pratiques de lecture, fondements de la réussite à l'Université, nécessaires pour acquérir une vraie compétence d'expression écrite, parvenir à une réflexion critique sur les différents domaines enseignés, en respectant la pluralité des approches et des points de vue, et accéder à une véritable découverte pluridisciplinaire. L'accompagnement de cette découverte par des actions de valorisation et de médiation constitue un véritable levier en matière de lutte contre les inégalités socioculturelles et de prévention contre l'échec.

- faire évoluer le système d'information documentaire en relation étroite avec le système d'information globale de l'université et l'université numérique régionale pour établir un environnement documentaire virtuel adapté aux besoins de chaque catégorie d'utilisateurs. A cet égard, le SCD entend exploiter un outil informatique déployé en collaboration avec le responsable du groupe de recherche Document Numérique et Usages de l'université de Paris 8 : le *Visual Catalog*, qui offre une interface graphique avec un grand confort de recherche et permet la localisation virtuelle des exemplaires en libre-accès. Cet outil permettra d'assurer une transition entre le lycée et l'université en termes d'outils documentaires, transition rendue nécessaire par les multiples revues électroniques et bases de données offertes par le SCD, qui déconcertent nombre d'étudiants.

- La mise en réseau du SCD avec les bibliothèques de Lecture Publique implantées sur les sites de déploiement du SCD afin de permettre aux utilisateurs une recherche unique sur l'ensemble des catalogues en ligne et dans la perspective d'ouvrir plus largement les lieux documentaires à l'ensemble des utilisateurs du réseau local. .

- **La mise en réseau du SCD avec les CDI des lycées des bassins d'implantation et l'utilisation mutualisée d'un dispositif de référence commun (*Visual Catalog*)**

- améliorer et diversifier les services rendus aux usagers, notamment grâce à des espaces de travail intégrant toutes les innovations tant en termes d'outils que dans le domaine de la pédagogie ; optimiser les conditions d'accueil ;

- généraliser les formations à l'utilisation des ressources documentaires et les intégrer au sein des cursus disciplinaires dans le cadre du LMD. » Le projet vise à accompagner les étudiants dans leur prise en main des outils de recherche documentaire proposés par l'Université d'Artois. Ceci avec notamment comme objectifs :

- ▶ Valoriser et faire connaître les outils numériques mis à disposition des étudiants,
- ▶ Proposer un accompagnement aux étudiants salariés ou partis à l'étranger,
- ▶ Former les étudiants à un usage citoyen et raisonné de l'internet pour éviter les dérives du plagiat,
- ▶ Assurer la transition entre le Lycée et l'Université, en créant une passerelle dans la formation entre le B2i et le C2i. Le projet repose sur le parrainage des lycéens par les étudiants dans cette perspective et la démarche de mutualisation des référentiels et des méthodes mobilisés.

Enfin, le SCD se propose d'évaluer la qualité des services par une enquête de publics.

Le SCD comprend dans ses effectifs 2 professeurs certifiés de documentation qui travaillent en lien avec un troisième rattaché à l'UFR d'histoire-géographie. Le SCD intervient activement dans la formation au C2i des primo-entrants, dans la formation au PPE (projet personnel de l'étudiant) et dans les projets de formation à distance. Sur place, des actions spécifiques sont menées en coopération avec les enseignants en histoire-géographie et en langues : dans ce dernier cas, un plan de formation en 8 séances d'1h30 a été élaboré par le SCD pour les L1. Pour les lycées, le SCD entretient des liens suivis avec les professeurs-documentalistes de certains lycées, ainsi qu'avec quelques enseignants, dans le cadre des TPE (travaux personnels encadrés).

3.2.2 Deux lycées et des rôles différents de la documentation

Il est très vite apparu que si des initiatives avaient été prises dans un passé récent et avaient donné lieu à une journée d'études ouverte à l'ensemble des professeurs-documentalistes de l'académie à l'initiative du SCD et du vice président de l'Université d'Artois, également responsable du service d'accueil, d'information et d'orientation, une véritable collaboration entre lycées et université mais aussi entre documentalistes de lycée et de SCD restait à construire.

3.2.2.1 Donner aux élèves tout ce qu'ils ne peuvent avoir chez eux

Le lycée Arthur Rimbaud de Sin-le-Noble est de construction récente, 1992. Il recrute sur 7 collèges, 5 en ZEP. Il scolarise 1 172 élèves dont 191 en BTS. 46,8 % des élèves appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées contre 35,4 % dans l'académie de Lille et 24,4 % au plan national. C'est un « bel outil » comme le répète le proviseur avec un rez-de-chaussée dédié à la « vie lycéenne » (jeux, cafétéria, foyer, aires de repos et de discussion) et des étages dédiés au travail (salles de classes mais aussi à chaque extrémité salles de travail en autonomie). L'objectif partagé de la direction et de l'ensemble de la communauté éducative est de donner aux élèves tout ce qu'ils ne peuvent avoir chez eux. Le projet d'établissement est en cours de réactualisation. Un volet sur les continuités collège/lycée et lycée/enseignement supérieur est prévu dans le futur projet ainsi qu'un axe fort sur l'orientation en fin de classe de seconde. L'orientation et l'ouverture culturelle font partie des axes de travail depuis l'origine : compte tenu de son recrutement le lycée souhaite donner davantage d'ambition aux élèves, leur donner une ouverture culturelle (cafés littéraires, travail avec le théâtre de Douai).

Le proviseur est prêt à inscrire un volet documentaire au futur projet d'établissement. Le CDI est cité comme « outil spécifique au service des objectifs » du précédent projet d'établissement en sa qualité de centre de ressources. La vie scolaire est sereine, le règlement intérieur connu et partagé. Les locaux sont respectés.

Le CDI occupe une place centrale dans l'établissement. Il bénéficie de deux postes de documentalistes ; il est ouvert en continu du lundi au vendredi de 8h30 à 18 h et le samedi matin de 8h30 à 12h30 même lorsqu'il y a une séance de formation. Il fait face à une salle informatique.

L'orientation est un des axes du projet d'établissement. Les professeurs participent aux journées de liaison avec les universités organisées par discipline par le CIO Après Bac. Pour susciter l'ambition des élèves des liaisons ont été développées depuis trois ans avec le lycée Henri IV de Paris pour l'accès en classes préparatoires. Le lycée a également un partenariat avec l'IEP de Lille et celui de Paris (7 élèves l'an passé sur la préparation).

Les TPE sont unanimement cités par les enseignants, les professeurs-documentalistes et les élèves comme vecteurs d'entraînement à la recherche et au travail autonome. Tous regrettent leur abandon en classe de terminale car ce type de recherche se révèle profitable avec le temps. La rupture dans la recherche documentaire entre la 1^{ère} et la Terminale est préjudiciable aux recherches dans l'enseignement supérieur, les élèves n'ayant pas pratiqué pendant un an. Les enseignants de SVT ont d'ailleurs créé des « mini TPE » en terminale pour y remédier.

Les documentalistes du lycée ont rencontré à plusieurs reprises les PRCE du SCD ; ils envisagent de :

- proposer une visite de la bibliothèque universitaire aux élèves de terminale qui se destinent à l'université associée à des entretiens avec des étudiants de L1, L2 ou L3 ;
- montrer les ressources électroniques de la BU comme « Généralis » qui dépouille des articles de la presse française, « *Le Monde* », « *encyclopédia Universalis* », les services en ligne avec en particulier l'environnement numérique de travail, la plateforme de formation à distance *MOODLE*,

le portail documentaire du SCD, le « *visual catalog* » et les services personnalisés du site de l'université ;

- délocaliser des TPE de Terminale L ou ceux de la section cinéma à la bibliothèque universitaire d'Arras ou de Douai. Le SCD pratique ce type d'activités avec un enseignant du lycée Guy Mollet d'Arras, voisin de l'université.

Les documentalistes du lycée et du SCD ont échangé sur leurs séances de formation pour établir une continuité des apprentissages documentaires (reconnaître les types de documents et savoir les exploiter, savoir se repérer dans un livre, savoir rédiger un exposé, des notes de lecture, un plan, une problématique, une fiche de lecture, une bibliographie).

3.2.2.2 *Parcours d'excellence / Parcours de remédiation*

Le lycée Gambetta à Arras est une cité scolaire (collège, lycée, classes post-bac) de centre ville, avec internat (1172 élèves lycée dont 300 post-bac (BTS, CPGE économique, paramédicale et littéraire). Les résultats au baccalauréat sont supérieurs aux moyennes académiques. Le CDI est ouvert de 8h à 18h sans interruption les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h-12h le mercredi et samedi, 13h-16h un mercredi après-midi sur 2 pour les post bac.

A partir de la première, deux parcours dits "de réussite" sont créés : un parcours dit "d'excellence" et un parcours dit "de remédiation". Le parcours de remédiation vise avant tout la réussite au bac. Le parcours d'excellence vise à préparer aussi au "post-bac" et surtout à inciter les élèves à s'inscrire en classes préparatoires littéraires du lycée Gambetta (scientifiques du lycée Robespierre). Il concerne un tiers des élèves, issus de classes différentes et regroupés pour ces heures spécifiques.

La préparation au travail autonome est un objectif intégré à d'autres : travail personnel, pluridisciplinarité, développement de la culture générale, dépassement des savoirs de base...

Ces différents objectifs qui ont en effet un lien entre eux et qui figurent explicitement dans le projet d'établissement se mettent en œuvre à travers en seconde la conduite d'un projet sur un thème particulier piloté par le professeur principal et lié à l'heure de vie de classe, en première les TPE et au-delà des projets pédagogiques et culturels.

L'articulation autonomie des élèves, travail personnel, inter et/ou transdisciplinarité, collaboration entre les enseignants et les documentalistes renvoient inmanquablement aux TPE dont c'est en effet la fonction et l'objectif. Ceux-ci ne manquent pas d'ambition et sont co-pilotés par un enseignant et un documentaliste, ainsi le projet « Images croisés de la Grande Guerre » (avec un professeur d'histoire) ou le projet « Manières de voir » ou « De la diversité des regards portés sur les gens et les choses » (avec un professeur de lettres) à destination des deux classes de première ES qui concerne plusieurs disciplines, SES, Lettres, Histoire, Ecjs, théâtre, anglais, documentation et même philosophie (qui n'est pas enseignée en première). Ce projet vise à « développer chez les élèves autonomie, réactivité, facultés d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative et d'entreprise, à créer des dynamiques de groupe, à optimiser le travail en équipe et le caractère transversal des problématiques abordés au lycée... »

Le rôle des professeurs-documentalistes et de la documentation n'a pas été aisé à identifier dans ce lycée en matière d'apprentissage de l'infodocumentation, ou de l'acquisition d'une culture de l'information, ou pour le nommer encore autrement, de compétences documentaires.

3.3 Bretagne Sud : « Une politique d'ensemble cohérente et complète, de la liaison secondaire/supérieur jusqu'à l'insertion professionnelle »³⁷.

Dernière née des universités nouvelles, l'Université de Bretagne-Sud a été créée en 1995. Pluridisciplinaire, elle se caractérise par une insertion forte dans son environnement territorial (implantation à Lorient, Vannes, Pontivy) et socio-économique (orientation professionnalisante affirmée). Accueillant environ 7600 étudiants en formation initiale et continue, dont une proportion très importante de boursiers (entre 34 et 40%), elle s'est depuis l'origine soucieuse de leur réussite et de leur insertion.

3.3.1 Un dispositif global

« L'université de Bretagne-Sud a, dès sa création, élaboré et structuré des réponses originales face aux deux ruptures majeures que sont le passage du lycée à l'université (orientation, lutte contre l'échec) et le passage de l'université à l'emploi (insertion...) »³⁸.

Ce savoir-faire reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur par l'octroi d'une subvention importante dans le cadre du Plan Réussir en Licence se traduit par la mise en place d'un « guichet réussite » constitué de multiples actions : tutorat, cycle d'orientation et de consolidation (COC)... et, en amont, par un partenariat actif avec l'ensemble des établissements secondaires du territoire pour réduire la fracture pédagogique entre secondaire et supérieur.

Dans ce domaine, on relève des pratiques classiques d'information, comme la remise aux lycéens de plaquettes détaillées sur les taux de réussite et l'insertion professionnelle par diplôme et filière (recueillis par un Observatoire de l'Insertion Professionnelle) le déplacement systématique du Vice-Président CEVU dans les lycées « dans le souci de contribuer à lutter contre le manque d'ambition sociale des familles défavorisées » ou encore le « dossier diagnostic universitaire » qui permet à chaque lycéen émettant un vœu pour une licence de recevoir un diagnostic contribuant à son orientation.

3.3.2 Le SCD, acteur du dispositif : une démarche réfléchie, progressive, contextualisée

Par nécessité (faiblesse des locaux et des moyens humains disponibles), mais aussi par choix, le SCD est entré dans le dispositif dès l'origine.

³⁷ IGAENR. *Accueil et orientation des nouveaux étudiants dans les universités : rapport à monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* remis par Thierry Simon... Rapport 2006-029, juin 2006. Voir aussi les rapports du CAVL (Conseil Académique de la Vie Lycéenne) et de l'AERES

³⁸ Contrat quadriennal 2008-2011 entre l'UBS et le MENR, Préambule

L'accompagnement de proximité était d'autant plus justifié par le fait qu'à la création de l'UBS les seules formations étaient de niveau licence (les effectifs d'étudiants en L sont d'ailleurs toujours supérieurs à la moyenne nationale) et que le recrutement des étudiants s'opérait dans une population peu familiarisée avec les codes universitaires. Il était facilité par le faible volume des collections et la petitesse, donc la lisibilité, des espaces. *L'affectation au SCD de deux professeurs certifiés en documentation dès 1996* contribuait encore à établir une sorte de « continuité naturelle » entre le secondaire et le supérieur.

Mais il s'agissait aussi, pour l'Université, de se construire et de s'affirmer comme université de plein exercice et non plus comme antenne délocalisée des Universités de Bretagne Occidentale, de Haute-Bretagne et de Rennes 1. Pour le SCD, *l'enjeu était de faire émerger l'idée que la bibliothèque universitaire était autre chose qu'un « super-CDI ».*

Enfin, la volonté de prendre en compte, chez l'étudiant, non seulement ses besoins de formation, *mais aussi sa dimension culturelle et sociale, incitait à une stratégie globale, ni uniquement pédagogique, ni uniquement documentaire.*

Pour toutes ces raisons, la démarche s'est développée en plusieurs temps et selon plusieurs axes :

- créer une familiarité avec le lieu : par l'ouverture affichée à tous les publics, y compris celui du quartier ; par des visites de lycéens et d'enseignants du secondaire, par la participation aux journées Portes ouvertes de l'Université dans le but de faire découvrir aux futurs étudiants et à leur famille l'environnement de travail de l'UBS .
- « sortir des murs » de la BU pour constituer des réseaux professionnels non seulement avec les enseignants-documentalistes des CDI, mais aussi avec les bibliothécaires territoriaux et les documentalistes spécialisés : la connaissance mutuelle ne peut que favoriser la circulation du public d'un lieu à l'autre, premier pas vers l'autonomie ;
- organiser des événements ouverts aux lycéens et à leurs enseignants - ou y participer - : conférences de vulgarisation scientifique, journée d'étude sur l'édition scientifique pour la jeunesse, stands et spectacles pour la Fête de la science, concours de nouvelles, Forum Nouvelles technologies ...

D'un point de vue strictement documentaire, le SCD, s'appuyant sur la réforme de 1997, a mis en place une formation des étudiants à l'utilisation des ressources de la BU qui, peu à peu, s'est inscrite dans le cursus LMD sous forme de modules spécifiques : méthodologie du travail universitaire en première année de licence, utilisation de ressources spécialisées en master et doctorat.

3.3.3 De la saisie d'une opportunité à l'engagement d'actions volontaristes

La relation avec les lycées a consisté essentiellement en une réponse ponctuelle à la demande, limitée à quelques enseignants et documentalistes motivés, dans le cadre des TPE.

Des relations privilégiées se sont développées avec en particulier le lycée polyvalent Colbert et le lycée Dupuy de Lôme, très proches géographiquement du campus universitaire et du SCD. Ces actions très modestes ont cependant été très instructives de par leurs limites mêmes :

- une enquête menée fin 2004 par le SCD auprès du public a montré que de nombreux étudiants de licence, qui avaient bénéficié de ses actions, ne se souvenaient même pas avoir reçu une formation à la documentation ;

- l'analyse des questions revenant de façon récurrente à la banque d'accueil après plusieurs années a prouvé que des notions déjà théoriquement connues à l'entrée à l'université, et répétées en L1, n'étaient toujours pas assimilées.

Cet état de fait a provoqué une véritable remise en question et la formulation de plusieurs conditions: partir des pratiques réelles des étudiants, qui ont fondamentalement changé entre 1995 et 2008 (« digital natives ») ; avoir un ancrage disciplinaire systématique, ***donc associer systématiquement les enseignants à la préparation et au déroulement des séances*** ; évaluer les actions.

Sur ces bases, une bibliothécaire s'est vu confier depuis mi-2008 la mission de coordonner l'ensemble des actions de formation du SCD, et une PRCE en documentation a été chargée plus spécifiquement des relations avec l'enseignement secondaire.

Le SCD en a par ailleurs tiré d'autres enseignements qui se concrétisent dans deux projets :

- Au-delà de la coopération entre SCD et CDI, **il est essentiel qu'il y ait une coopération entre documentalistes et enseignants**, faute de quoi la documentation sera toujours marginalisée, comme elle l'est d'ailleurs dans le C2i (où elle se réduit à l'utilisation des moteurs de recherche et à des techniques essentiellement informatiques). Cet échange, à l'université, est favorisé par la participation des personnels du SCD à des enseignements dans les composantes.

- Mais l'essentiel est l'intégration de la bibliothèque à la politique de son établissement ; par exemple, le SCD de l'UBS est partie prenante des actions mises en place par le nouveau SUIO-IP (Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) et son Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, dans le cadre d'« ateliers-compétences » ajoutant des compétences informationnelles aux compétences essentielles définies au JOCE du 14 juin 2002.

Pour définir plus précisément ces compétences, il convient de s'interroger, non seulement sur la représentation, mais sur la place réelle de la documentation chez les enseignants et même les chercheurs ; sur le degré d'autonomie qu'ils attendent réellement des étudiants, et sur le temps qu'ils sont prêts à leur accorder pour permettre cette conquête (qui ne va pas du tout de soi dans une université comme l'UBS).

Cette mise en commun des attentes respectives du secondaire et du supérieur (qu'est-ce que le métier de lycéen ? qu'est-ce que le métier d'étudiant ?) devrait trouver parfaitement sa place dans

l'Institut de l'innovation et de la coopération éducative entre secondaire et supérieur (ICESS) chargé d'approfondir la réflexion sur le cycle « *Lycée-Licence* » de 6 années (rebaptisé « cycle 2L »)-dont le vice président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire vient de jeter les bases.

4 LES LEVIERS DU CHANGEMENT

Les observations effectuées à l'occasion de cette étude s'inscrivent dans des interrogations plus anciennes sur la fonction documentaire dans les établissements scolaires du second degré, sur son rôle et sur son devenir.

Ces dernières années, les réflexions des professionnels de la documentation se sont centrées, au plan international, sur le champ de la formation des usagers à l'accès et à l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse des livres ou du numérique.

L'*information literacy* a été l'objet de nombreux colloques de chercheurs³⁹ ou de bibliothécaires⁴⁰ dont celui tenu à la bibliothèque d'Alexandrie en novembre 2005 « *proclamant que la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie sont les phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement la prospérité et la liberté*⁴¹ ». Le concept est progressivement mieux identifié comme un champ de compétences parmi des compétences générales à acquérir et à maîtriser pour une réussite scolaire, universitaire, professionnelle et même sociale.

La vitesse de développement des technologies de l'information et de la communication complexifie la tâche des formateurs de ce domaine, les oblige à une veille informationnelle sur les outils, à des efforts d'adaptation permanents et appelle une grande capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Ces bouleversements du monde de l'information et de la formation génèrent des inquiétudes chez les professionnels du secteur qui voient leurs métiers en profonde mutation. La redéfinition des métiers est un élément essentiel pour rassurer les personnels en fonction, orienter leur formation et permettre des recrutements nouveaux.

4.1 Apprendre à apprendre : une compétence-clé

En décembre 2006, le Parlement européen et la Commission européenne ont proposé aux Etats membres d'introduire huit compétences clés⁴² dans leurs stratégies et leurs infrastructures, en particulier dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Celles-ci sont jugées « fondamentales pour chaque individu dans une société fondée sur la connaissance ». Parmi elles, deux intéressent particulièrement le champ de cette étude :

³⁹ Un exemple récent, le colloque international de l'ERTé, 16-17-18 octobre 2008, Lille
<http://ertecolloque.wordpress.com/programme/>

⁴⁰ L'IFLA a créé une section *Information literacy* en 2002 afin de « *favoriser la coopération internationale dans le développement de l'éducation sur les compétences dans tous les types de bibliothèques* ».

⁴¹ Proclamation d'Alexandrie, 9 novembre 2005,
<http://www.ifla.org/III/wsis/BeaconInfSoc-fr.html>

⁴² Recommandation du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie [*Journal officiel* L 394 du 30.12.2006] : synthèse
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11090.htm>

- « la **compétence numérique** qui implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information (TSI) et, donc, la maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC) ;

- **apprendre à apprendre** liée à l'apprentissage, à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins, à avoir conscience des méthodes et des offres. »

Le socle commun de compétences et de connaissances⁴³ n'utilise pas l'expression « *apprendre à apprendre* » qui a pu être source de polémiques à certains moments de l'histoire récente du système éducatif français ; en revanche, il pose en septième compétence que « *l'autonomie est une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale* ». On peut également lire : « *Il est essentiel que l'école développe la capacité à apprendre tout au long de la vie* ».

Cette compétence d'autonomie est traduite dans des capacités qui portent sur les méthodes de travail, générales ou plus spécifiques à l'information :

- « s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;
- (...) rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser. »

Ces compétences ne sont certainement pas assez travaillées au lycée. Dans un récent ouvrage⁴⁴, Vincent Liquète et Yolande Maury posent la question de la relation entre « *le manque d'autonomie* » et « *les difficultés et échecs tant à l'école que plus tard socialement et professionnellement*. » Les marges d'autonomie de l'élève sont aujourd'hui faibles au lycée pour un « *bon élève* » à qui il suffit de suivre les instructions données par les enseignants et de réaliser les tâches demandées. En revanche, elles apparaissent élevées pour les élèves qui décrochent et sont alors souvent laissés à eux-mêmes ; l'action des lycées est alors d'aller à leur rencontre et de les amener à retrouver le chemin des « cours ».

Le développement du travail autonome des élèves passe par une aide dans les méthodes de travail, du niveau de l'installation matérielle aux démarches mises en action.

La documentation est concernée par ces deux axes. Pour le premier, elle peut offrir des conditions de travail bien plus satisfaisantes pour nombre d'élèves que ce qu'ils peuvent trouver chez eux, ou ailleurs dans le lycée ; c'est une question d'amplitude d'ouverture du CDI, donc relativement aisée à régler même si l'on sait tous les conflits documentaliste - direction que cette question a déjà engendrés par le passé ; ce peut être aussi la solution de la fréquentation de la BM ou d'une première entrée à la BU qui, dans une majorité de sites aujourd'hui, offrent d'excellentes conditions de travail.

⁴³ Décret du 11 juillet 2006,

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

⁴⁴ LIQUETE, Vincent, MAURY, Yolande, *Le travail autonome*, Armand Colin, 2007

Pour le deuxième axe, la documentation intervient pour une aide méthodologique et non disciplinaire. Il s'agit en particulier de l'aide à l'acquisition des compétences info-documentaires. Comme l'écrit Franc Morandi, « *du " savoir s'informer " au " savoir apprendre " se déploie l'espace ouvert des pratiques et des enjeux.* »⁴⁵

4.2 Mieux situer les compétences informationnelles

La traduction française de l'expression *information literacy* varie. On peut parler de culture de l'information, d'éducation à l'information, de maîtrise de l'information. En ce qui concerne les compétences, diverses expressions sont utilisées, notamment compétences informationnelles et compétences info-documentaires qui donnent lieu à des distinctions que nous n'aborderons pas ici. En revanche, il est important d'alerter sur la distinction entre compétences numériques et compétences info-documentaires.

4.2.1 Compétences info-documentaires / Compétences numériques

La question des compétences info-documentaires est souvent masquée par celle des compétences numériques. Dans l'enseignement scolaire, et dans une moindre mesure dans l'enseignement supérieur, **il y a trop souvent une confusion entre information et informatique, entre compétences informationnelles et compétences informatiques.** Les compétences informationnelles qui relèvent du champ « maîtrise de l'information » sont souvent plus proches des compétences de lecture que des compétences techniques appelées par la discipline informatique. Le récent ouvrage dirigé par Jérôme Dinet⁴⁶ pose, avec Alexandre Serres cette question de « *l'école au défi de la culture informationnelle* » et note l'avance prise par « *les associations d'informatique* » pour agir dans la réforme des lycées en « *déposant un projet de programme d'enseignement de l'informatique* ». Un « *module* » pour reprendre la terminologie du premier projet de réforme des lycées sur la Société numérique/ société de l'information aurait une grande pertinence, mais il ne saurait se réduire à des connaissances informatiques.

En 2008, l'UNESCO a publié une brochure sur la maîtrise de l'information⁴⁷ dont le propos permet de cerner les différences entre les diverses notions et surtout de susciter des prises de conscience de la nécessité de développer des méthodes de travail : « *Tout au long de la vie, plus on apprend et plus on connaît, mais surtout plus vite on maîtrise et adopte des capacités, habitudes et attitudes d'apprentissage efficaces – trouver comment, où, auprès de qui et quand rechercher et extraire l'information dont on a besoin mais qu'on n'a pas encore acquise – plus on maîtrise l'information.* » Tout en soulignant l'importance de la maîtrise des 3r [reading, (w)riting, (a)rithmetic], le document pose cette exigence de l'importance de l'information dans la société. L'UNESCO propose « *une réforme de l'éducation* » qui fait de « *la maîtrise de l'information un élément transversal qui a des effets sur l'ensemble du programme et irrigue tous les sujets et les cours* »⁴⁸.

⁴⁵ MORANDI, Franc, Rapport à l'information et connaissance partagée in *Esquisse*, janvier 2007, n° 50-51
Dossier « Eduquer à/par l'information »

⁴⁶ DINET Jérôme, *Usages, usagers et compétences informationnelles au 21^e siècle*, Hermès Science, 2007

⁴⁷ *Introduction à la maîtrise de l'information*, UNESCO, 2008

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001570/157020f.pdf>

⁴⁸ Ibidem

En France, l'articulation entre la formation documentaire des lycéens et pratiques documentaires des étudiants à leur entrée à l'Université n'a pas été l'objet d'études approfondies. On dispose en revanche d'études de plus en plus nombreuses sur les attentes, les comportements et les usages des étudiants, lesquelles montrent que les jeunes entrant à l'université, y compris ceux qui ont une pratique intensive de l'Internet, sont mal préparés à l'usage et la maîtrise de l'information.

Le rapport de l'IGAENR⁴⁹ qui traite de l'évaluation des connaissances des étudiants évoque une « évaluation [qui] serve à former en même temps qu'à mesurer ». Ce rapport, remis par Bernard Dizambourg, a conduit la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à demander que soit élaboré « *un référentiel de connaissances et de compétences pour le cycle licence, destiné à favoriser à la fois l'évaluation des étudiants et à rendre plus visible la qualité de leur formation, notamment aux yeux des employeurs potentiels*⁵⁰ ».

La question des compétences info-documentaires serait à situer dans ce contexte en notant, avec Claire Panigel, que la création des « *enseignements documentaires* » à l'université est récente et essentiellement due à la réforme de 1997 : « *En imposant des unités d'enseignement de méthodologie du travail universitaire, la réforme de 1997 donnait un cadre permettant d'inscrire une formation documentaire dans les cursus, sans cependant préciser de programme ni de modalités d'enseignement. Les bibliothèques, qui voyaient là une occasion de mieux former les étudiants et de valoriser leurs services, ont généralement cherché à s'insérer dans ce dispositif, sans toujours disposer de forces suffisantes*⁵¹. »

Des repères pour l'élaboration d'un programme de formation des étudiants à la maîtrise de l'information ont été publiés, il y a une dizaine d'années, par le ministère ; les auteurs rappelaient que « *les formations à l'information s'intègrent dans un espace plus vaste que l'on désigne par les méthodologies du travail universitaire ou encore méthodologies du travail intellectuel* ». ⁵² Mais comme l'indiquait Mireille Lamouroux, lors du colloque de l'Erte⁵³, au bout de vingt ans d'efforts, « *rien n'est acquis* » : « *L'environnement ambiant de la société de l'information met l'accent sur un accès ponctuel, fragmentaire et strictement utilitariste à la culture et aux connaissances. Le réseau insiste sur une accessibilité universelle, partout et immédiatement qui tend à court-circuiter les médiations. Le savoir et la position de l'enseignant, les langages documentaires et, ipso facto, le recours aux compétences des professionnels de l'information, apparaissent comme des contraintes arbitraires. Une profonde transformation du rapport étudiant / enseignant et du rapport à la culture, qui n'est que signalé ici, est à l'arrière-plan sociologique.* »

⁴⁹ GAUTHIER, Roger-François et al., *L'évaluation des étudiants à l'Université : point aveugle ou point d'appui ?*, : rapport IGAENR n° 2007-072, juillet 2007
<http://media.education.gouv.fr/file/65/5/6655.pdf>

⁵⁰ <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/remise-du-rapport-dizambourg-a-valerie-pecresse.html>,

⁵¹ PANIJEL-BONVALOT, Claire, La formation documentaire des étudiants en France, *BBF*, 2005, t. 50, n° 6, p. 16-22
<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/2005/06/document.xsp?id=bbf-2005-06-0016-002/2005/06/fam-dossier/dossier&statutMaitre=non&statutFils=non>

⁵² PANIJEL-BONVALOT, Claire I, *Former les étudiants à la maîtrise de l'information*, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1999

⁵³ LAMOUREUX, Mireille, *Bilan et perspectives de l'enseignement de méthodologie documentaire en premier cycle à l'Université de Paris 8*, janvier 2009
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/35/23/78/PDF/ColloqueERTe_Lamouroux.pdf

Le contenu des formations info-documentaires et la place des compétences informationnelles dans les compétences méthodologiques sont d'une vive actualité dans les lycées. La didactique de la documentation ou le comment enseigner les concepts info-documentaires émerge à peine. Une équipe de recherche Erté s'est mise en place en 2003 avec l'objectif de « rationaliser les apprentissages documentaires, tout au long des cursus, de l'école à l'Université⁵⁴ ».

Le projet ne se limite pas à une recherche théorique ; il porte clairement une ambition de fournir un outil pratique qui est toutefois posé comme un objectif qui ne saurait être atteint rapidement. Le texte dit en effet : « *[La recherche] vise, à long terme, la construction d'un curriculum en documentation, c'est-à-dire un énoncé des principes et une analyse des études de cas et des situations contribuant à une progression didactique permettant aux apprenants d'acquérir la maîtrise de l'information tout au long de leur parcours scolaire et universitaire.* »

4.2.2 Compétences nouvelles ou compétences fondamentales revisitées

Pour bon nombre de chercheurs, les tâches de recherche d'information s'inscrivent dans des processus mentaux plus larges et font appel à une réflexion sur l'acte d'apprendre, sur le rôle des documents par rapport à la mémoire, aux notions d'autonomie, de tâche à réaliser, de but à atteindre, l'ensemble étant situé dans un contexte de documents « hypermédias », « numériques » – l'appellation varie au fil du temps – dont les organisations sont en forte évolution et qui nécessitent un regard sur leur ergonomie.

Pour Jean-Pierre Astolfi, « *ce n'est pas d'un enseignement documentaire formel dont ils [les élèves] ont d'abord besoin, mais d'une médiation...* ». « Le savoir de l'information n'est ni un préalable, ni un pré-requis, ni un enseignement parallèle, ni un service à rendre à d'autres disciplines. » Il indique cependant la nécessité d'une « discipline de référence » et précise « *Une aide réciproque et croisée reste donc à construire entre les disciplines classiques et la documentation afin d'aider les élèves à faire évoluer leur mode de traitement de l'information.* »⁵⁵

André Tricot au dernier colloque de la FADBEN s'interrogeait lui aussi pour savoir si les compétences documentaires ne seraient pas seulement des compétences de l'honnête homme : « *Nous ne savons pas s'il s'agit de véritables compétences documentaires implicites, ou d'une capacité générale à résoudre les problèmes auxquels les élèves sont confrontés. Ces compétences basiques pourraient, selon nous, être exploitées dans la conception de situations d'enseignement. (...) Dans le contexte actuel d'une réflexion accrue sur les référentiels de compétences documentaires et sur la didactique de la documentation, il me semble que nous pourrions nous demander si nous parlons des compétences documentaires du documentaliste ou de celles de l'honnête homme ; si l'enseignement de ces compétences ne devrait être conçu comme un cheminement allant des compétences actuelles des élèves vers leurs compétences futures.* »⁵⁶

⁵⁴ Le projet scientifique de l'Erté Culture informationnelle, http://geriico.recherche.univ-lille3.fr/erte_information/?/01/

⁵⁵ DGESCO/IGEN, De l'information à la connaissance : actes du séminaire national, (28-29-30 août 2006 ; Poitiers) http://eduscol.education.fr/D0217/actes_information_connaissance.pdf

⁵⁶ TRICOT, André, *Des pratiques informationnelles aux savoirs documentaires chez les élèves du secondaire : l'exemple de la recherche d'information*, 8^e Colloque de la FADBEN, Lyon, 28-29-30 mars 2008

Dans un ouvrage déjà cité, Brigitte Simonnot⁵⁷ interroge : « Etre usager de l'information en ligne nécessite-t-il de nouvelles compétences ? » et propose des conclusions : « *Au 21^e siècle, savoir s'informer, c'est être capable de se soustraire son attention à ceux qui en font leur business, de se focaliser sur le plus important à un moment donné même si les médias ne l'ont pas inclus dans leur agenda* ». Elle ne parle pas de nouvelles compétences, mais « *de compétences fondamentales qui ne sont pas vraiment nouvelles mais qui sont devenues cruciales* ». (recourir à plusieurs documents et les interroger, connaître les sources d'information, ...)

L'expérience de membre de jury dans des épreuves qui appellent la lecture de dossiers longs montre que ceux qui réussissent ne sont pas ceux qui ont pris le temps de tout lire, mais ceux qui disposent de connaissances sur le sujet et qui mobilisent aisément leurs connaissances et situent les textes qui leur sont soumis par rapport à leurs propres idées déjà étayées par le travail effectué en amont. De même à la première épreuve d'admission du capes externe de documentation⁵⁸, dans l'environnement documentaire offert aux candidats qui comporte un très vaste ensemble de ressources (notamment un accès au web), les meilleurs candidats sont ceux qui savent utiliser leurs capacités de discernement et d'analyse, gardent le fil de leur pensée, gèrent leur temps et parviennent à élaborer une synthèse claire, toutes compétences qui dépassent les aspects techniques d'une recherche d'information.

Cette réflexion sur la nature des compétences mises en jeu dans les recherches d'information doit être replacée dans le contexte historique du développement de la documentation dans la société et tout particulièrement à l'école. L'introduction de la documentation dans la pédagogie a participé d'un mouvement dynamique d'ouverture sur le monde et d'appel à l'activité de l'élève. Ainsi, la création de la fameuse BT (bibliothèque de travail) par Célestin Freinet en 1932 se situait dans une vision des apprentissages centrée sur le travail autonome de l'élève ; elle n'était pas dissociable des autres facettes de l'action pédagogique proposée : coopération, journal scolaire, imprimerie. Plus tard, la création des premières BCD en 1975 (Jean Hassenforder, Geneviève Patte) reposait là aussi sur une pédagogie ouverte. « *Les BCD sont nées à l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) dans les années 1970 d'une rencontre qui mit en présence deux groupes d'acteurs, pour ne pas dire d'activistes : d'un côté, des bibliothécaires, militants de la littérature de jeunesse, réunis pour l'essentiel autour de La joie par les livres ; de l'autre, des enseignants d'écoles expérimentales engagées, à la demande de Louis Legrand, dans la recherche de nouvelles organisations de l'école primaire.* »⁵⁹

Dans le second degré, les CDI portent dès leur origine cette même vision d'une pédagogie ouverte, d'un accès à la culture pour tous et une formation intellectuelle qui ne se réduit pas à la connaissance de quelques termes ou gestes techniques.

La réflexion des pères de la documentation qu'il s'agisse de Melvil Dewey ou de Paul Otlet n'incluait pas l'idée que les classifications doivent être enseignées. Il s'agit clairement d'outils de mise en ordre du savoir pour en faciliter l'accès. Est-il important de savoir détailler ce que recouvre chacune des classes décimales: en 0, les généralités, en 1, la philosophie, etc. ? D'ailleurs, les évolutions montrent bien que l'usage de l'outil a fortement évolué au fil du temps. L'apparition des

http://www.fadben.asso.fr/IMG/pdf/Tricot_Fadben.pdf

⁵⁷ SIMONNOT, Brigitte, *Etre usager de l'information en ligne nécessite-t-il de nouvelles compétences* in Usages, usagers et compétences informationnelles au 21^e siècle, Hermès Science, 2007

⁵⁸ Cette épreuve constitue en une recherche, un traitement et l'exploitation d'informations à des fins pédagogiques.

⁵⁹ FOUCAMBERT, Jean, *Les BCD à la croisée de l'école et de la cité*, Les Actes de Lecture n°102, juin 2008

<http://www.lecture.org/productions/revue/AL/AL102/AL102p038.pdf>

thésaurus, il y a une trentaine d'années a permis de passer d'un type de langage à un autre plus en phase avec les outils informatiques. Et là aussi, il ne s'agit pas aujourd'hui d' « enseigner un thésaurus ». **En revanche, comprendre que derrière ces outils, il y a une volonté de classer les savoirs et de les rendre accessible est fondamental.**

Dans un ouvrage aussi technique que *Net recherche, guide technique pour mieux trouver l'information utile*,⁶⁰ les auteurs prennent soin de donner en introduction une recommandation essentielle : « Afin d'éviter de se perdre dans ce labyrinthe d'informations, il s'agira pour l'internaute d'appréhender cette multitude en faisant preuve de **rationalité** et de **pensée critique** ». Ils ajoutent même « en laissant malgré tout une petite part au hasard favorisant les découvertes ». Cette dernière observation peut d'ailleurs renvoyer au concept de sérendipité introduit ces dernières années dans le discours sur la recherche d'information et qui correspond à une réalité constatée à chaque investigation sur le web : on trouve souvent le bon document avec un peu de chance.

Mais une observation plus fine des « chercheurs » montre aussi que les bons « trouveurs » sont ceux qui mettent de l'« intelligence » dans leurs recherches. Le dialogue homme - machine n'a pas la même richesse et ne porte pas les mêmes fruits selon les connaissances, les capacités d'imagination et même d'anticipation de chacun. *Cerner le sujet* est désormais un dialogue avec l'outil ; un mot ou un ensemble de mots sont proposés et inscrits dans le moteur de recherche ; des réponses viennent immédiatement ; une lecture rapide suffit au « bon chercheur » qui rebondit vers d'autres termes si les résultats ne conviennent pas. **A l'évidence, le chercheur expert se caractérise essentiellement par l'intelligence qu'il met dans sa recherche, secondairement par sa connaissance et son emploi pertinent des outils.**

4.2.3 Au lycée, former à quoi ?

Les séances de formation à la recherche documentaire ont largement évolué en lycée. Les professeurs- documentalistes de ce niveau d'enseignement ont perçu, dans leur majorité, que les démarches de recherche, autrefois pensées comme séquentielles, sont désormais moins linéaires. Entre le moment où le besoin d'information naît et sa satisfaction immédiate, le temps est devenu bien court. Il y a à peine dix ans, c'est-à-dire au début des TPE, le lycéen qui cherchait une réponse à une question devait mettre en œuvre plusieurs étapes : c'était l'époque où fleurissaient les « référentiels » à six, sept, ...étapes : « Cerner le sujet, chercher les sources d'information, sélectionner les documents, prélever l'information dans les documents, traiter l'information, communiquer l'information »⁶¹. Il y a cinq ans environ, les travaux de l'ALA ont conduit documentalistes et bibliothécaires à se centrer davantage sur les compétences des étudiants et peut-être moins sur un découpage des tâches à effectuer. **La norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur**⁶² repose sur des principes référés à ce que **l'étudiant sait faire lorsqu'il possède des compétences informationnelles ; elle fournit des**

⁶⁰ MESGUISCH, Véronique, THOMAS, Armelle, *Net recherche, guide technique pour mieux trouver l'information utile*, Paris : ADBS éditions, 2007

⁶¹ BERNHARD, Paulette, GUERTIN, Hélène, *Les 6 étapes d'un projet de recherche*, Laval, 1998
<http://pages.infinit.net/formanet/cs/tab11.html>

⁶² ALA. *Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur*, 2000.

Une partie a été traduite en français par le CREPUQ en 2004
[pdci.uquebec.ca/integration-education-ugam/Normes%20CI-UQ%20\(2\).doc](http://pdci.uquebec.ca/integration-education-ugam/Normes%20CI-UQ%20(2).doc)

indicateurs de performance. Cette approche est évidemment en conformité avec l'évolution des technologies et l'avènement du web 2.0 qui rend l'information très accessible pour nombre de situations.

L'apparente facilité à obtenir des réponses pertinentes ne doit pas masquer le fait que pour beaucoup de questionnements le lycéen n'obtiendra pas de réponse. S'il n'existe plus de silence documentaire, en revanche il n'est pas toujours aisé de trouver la bonne réponse. Il y a ici un travail très important de formation à effectuer. Mais celui-ci ne peut s'effectuer que sur des « situations vraies », c'est-à-dire pour lesquelles le questionnement est précis.

Une réflexion didactique pour cerner les notions centrales à faire acquérir aux élèves a déjà donné lieu à quelques publications, par exemple un numéro de la revue de la *FADBEN*⁶³. Pascal Duplessis et Alexandre Serres explicitent les enjeux pédagogiques « *ouvrir des pistes et préciser les apprentissages* ». Ils posent la question « *des savoirs qui devraient être enseignés à l'école* ». Les notions organisationnelles proposées – information, document, source, indexation, espace informationnel, recherche d'information, exploitation de l'information – sont une esquisse de « programme ».

Dans la plupart des situations observées, les professeurs-documentalistes accordent une importance particulière à la formation des élèves à la recherche d'information. Cet objectif est même énoncé comme premier. Les autres missions ou fonctions en souffrent souvent ; il en est ainsi du travail de catalogage qui est trop souvent d'un niveau professionnel insuffisant. Dans un récent article publié par *Inter CDI*⁶⁴, Sophie Apostolopoulos et Evelyne Thiéry font ce même constat : « *des catalogues informatiques... inutilisables* », « *un manque de rigueur et de formation en catalogage* » ; elles concluent leur analyse sur la possibilité de « constituer et garder une base de données fiable et homogène à condition que cela soit une priorité pour les documentalistes et que cette priorité soit formulée et expliquée à leurs collègues et partenaires... ».

Lors des visites et rencontres, le débat – vieux débat – entre documentaliste « technicien » et documentaliste « pédagogue » est revenu régulièrement.

La perception que la formation à la recherche d'information doit s'appuyer sur des outils propres et à jour n'est pas omniprésente. Il faut bien sûr le regretter et trouver des moyens d'y remédier. **Comment conduire les élèves à comprendre que l'information fonctionne en réseau si le CDI, lieu premier de la recherche, en est exclu. Comment faire entrer les élèves dans divers catalogues de bibliothèques si celui du CDI n'est pas proche dans la forme (*a minima*) ?**

A ce propos, l'inspection générale a entendu trop souvent « *je forme mes élèves à BCDI* », ce qui ne saurait être un objectif de formation intéressant ; ce n'est pas « au logiciel » que l'on forme, mais à la recherche d'information via un catalogue informatisé... créé grâce à ce logiciel. L'inspection générale a même rencontré plusieurs lycées dans lesquels les livres sont encore équipés à l'ancienne avec leurs fiches fantômes ; la gestion des prêts s'effectuant elle aussi

⁶³ Les savoirs scolaires en information-documentation, *Médiadoc*, mars 2007

⁶⁴ ANOSTOLOPOULOS, Sophie, THIÉRY, Evelyne, Notices bibliographiques : gestion et réflexions, *Inter CDI*, novembre-décembre 2008, n° 216

manuellement. Dans le même temps, ces mêmes élèves interrogés utilisent les outils du 21^{ème} siècle et citent invariablement *Google* et *Wikipédia* comme les outils de base de leur recherche. Dans cette situation, leur tendance à considérer les outils du CDI comme totalement dépassés est compréhensible.

4.3 Une autre utilisation du temps scolaire

Il y presque dix ans, dans un rapport au Ministre⁶⁵, les inspecteurs généraux Dominique Borne et François Perret notaient : « *Les innovations pédagogiques introduites par la réforme du lycée et du lycée professionnel (travaux personnels encadrés, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel) sont sans doute porteuses d'évolutions plus profondes. Par leur caractère pluridisciplinaire, par les compétences qu'ils visent à développer - autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, maîtrise de l'outil informatique et d'Internet -, par leur longue durée, par les modalités d'évaluation retenues, ces travaux s'inscrivent dans des temps et des espaces différents de ceux des enseignements traditionnels ; d'une certaine manière, il font voler en éclats l'opposition entre le temps de la classe et les temps autres, qui est au fondement de l'organisation des établissements scolaires, et dessinent pour l'avenir de nouveaux fonctionnements et de nouveaux rôles pour tous* ». Les auteurs indiquaient la direction à prendre : « *une appréhension globale du temps des élèves et non la simple répartition d'heures de cours.* » Les années ont passé et la problématique reste la même ; **la préparation au métier d'étudiant passe certainement par des temps où le lycéen travaille au lycée sans nécessairement être en cours. Un nouveau cadrage du temps scolaire avec des activités en classe et d'autres plus autonomes est nécessaire.**

De nouvelles démarches d'aide et de soutien qui font de l'école le lieu du recours ont été proposées. Ainsi, en collège, l'accompagnement éducatif propose de l'aide aux devoirs et une action culturelle ou sportive. Un récent rapport des inspections générales⁶⁶ a constaté que « *les centres de documentation et d'information (CDI) et leurs personnels ont été peu impliqués dans l'accompagnement éducatif, alors qu'ils constituent par excellence des instruments de l'accompagnement éducatif.* » Les auteurs ont posé une explication en termes de rémunération des documentalistes : « *La faible implication des CDI dans la démarche d'accompagnement éducatif alors même qu'il a été constaté un investissement des documentalistes dans des actions péri-éducatives de milieu de journée (journal de l'établissement par exemple, clubs dans le cadre du foyer socio-éducatif – FSE) peut s'expliquer par l'écart de taux existant entre l'indemnité péri-éducatif à laquelle ils ont droit (23,03 €) et la tarification horaire actuelle à 15,86 €.* » Cette question a été depuis réglée⁶⁷ en alignant la rémunération des documentalistes sur celle des autres professeurs.

⁶⁵ BORNE, Dominique, PERRET, François, *L'emploi du temps des élèves au lycée* : rapport IGEN, novembre 2001
<http://media.education.gouv.fr/file/85/4/6854.pdf>

⁶⁶ *Mise en place de l'accompagnement éducatif* : Rapport IGAENR/IGEN n° 2008-055, juillet 2008

⁶⁷ Décret n° 2009-81 et arrêté du 21 janvier 2009 paru au *BOEN* du 12 février 2009

<http://www.education.gouv.fr/cid23727/menf0829057d.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid23726/menf0829815a.html>

Le rapport précité soulignait toutefois l'importance du CDI et du documentaliste pour un bon accompagnement des élèves. *« C'est dans ce domaine que la question de l'autonomie de l'élève se pose le plus fortement, ne serait-ce que parce qu'il travaille généralement dans une salle spécialisée, CDI ou salle informatique. Il n'en reste pas moins qu'un accompagnement est nécessaire pour que les recherches soient ciblées et exploitables. Il est donc nécessaire de faire préciser à l'élève ce qu'il cherche vraiment ainsi que les supports à partir desquels il entend travailler. Il est utile ensuite d'orienter ou de réorienter ces recherches et de veiller à ce qu'elles aboutissent. Peuvent ainsi se mettre progressivement en place une série de compétences essentielles (savoir rechercher des informations, c'est à dire savoir sélectionner, trier, et hiérarchiser, savoir utiliser et présenter des informations, en prenant des notes, résumant ou faisant un compte rendu), utiles bien au delà de l'aide aux devoirs. »*

Parmi les lycées visités figuraient plusieurs lycées inscrits dans les 200 bénéficiant du dispositif de réussite scolaire. Comme pour les collèges, CDI et professeurs-documentalistes n'ont pas été les moteurs de cette nouvelle action. Mais il existe aussi une réelle envie de la documentation de prendre toute sa place dans ces dynamiques de réussite : une redéfinition du temps scolaire au plan national est nécessaire avec de nouvelles possibilités d'action pour les professeurs documentalistes dans la perspective de la réussite de tous les lycéens et de leur accès à l'université.

4.4 Utiliser pleinement les médias sociaux pour favoriser la culture de l'information

Au moment où la réforme de la filière générale et technologique des lycées est lancée, à la veille de l'an 2000, les technologies de l'information et de la communication pénètrent à peine dans les établissements. **Du point de vue documentaire, le catalogue du CDI est rarement accessible de postes situés en dehors du CDI. Le haut débit est un objectif et les lycées doivent se partager des lignes où l'information tarde à parvenir à son destinataire.**

Une décennie plus tard, Internet a largement pénétré les lycées avec des raccordements à haut débit soit via l'ADSL ou par des infrastructures spécifiques dans le cadre de programmes d'équipement régionaux. Les sites des lycées deviennent des objets utiles à la communication en offrant une information vérifiée, actualisée... même si des observations régulières peuvent penser que cette affirmation est optimiste.

En tout cas, les élèves ne vivent plus exactement dans le même monde. Dans l'univers du web 2.0, tous fréquentent les blogs et tous en créent. Les enquêtes mettent régulièrement en avant le temps qu'ils consacrent à leur vie numérique, le plus souvent pour des échanges interpersonnels à caractère amical. Les élèves savent aussi le parti qu'ils peuvent tirer du web pour leurs études ; du simple copié-collé à une recherche approfondie sur un sujet précis, ils savent qu'ils ont à portée de main et sans se déplacer généralement un ensemble de ressources abondantes et de natures diverses. L'étude menée par l'inspecteur d'académie de la Haute-Marne⁶⁸ en mai 2008 a clairement montré que *« les élèves ont une claire conscience qu'Internet n'est qu'un outil, mais qu'il est indispensable*

⁶⁸ Etat des lieux des usages des TICE dans le département de la Haute-Marne, mai 2008

à leur avenir scolaire, universitaire et professionnel. Toutefois, entre cette conscience et les outils qu'ils fréquentent, il y a un fossé très profond puisque leurs usages relèvent massivement de la consommation et du loisir ». Cette même étude a également mis en évidence des différences d'usage des lycéens et des collégiens. « Si les uns et les autres sont de forts utilisateurs, les lycéens perçoivent des échéances proches et ont donc à gérer des priorités entre les loisirs et la réussite scolaire. Les usages eux-mêmes s'orientent vers plus de scolaire, la recherche devenant plus importante que la messagerie. Durant les cours, alors qu'au collège la technologie est le lieu de l'utilisation avec des finalités de mieux comprendre le monde informatique, l'information et la communication. Au lycée, Internet apparaît dans toutes les disciplines sans que l'une d'entre elles soit privilégiée. »

Malgré cet enthousiasme des élèves pour les technologies de communication, malgré leur forte pénétration en lycée, les usages réels n'atteignent pas ceux qui étaient prévus. **Ainsi en matière d'ENT, alors que le plan gouvernemental prévoyait un ENT en 2007 dans chaque lycée, on s'aperçoit que les ENT balbutient, y compris dans les lycées les plus avancés.**

En matière de documentation, rares sont les établissements qui offrent un portail documentaire spécifique où l'élève peut trouver l'information qui le concerne en tant qu'élève, où il trouvera un guide de formation à la recherche, des conseils et des adresses pour son orientation universitaire et professionnelle, des invitations à se cultiver. Il est trop souvent laissé face à un écran banal peuplé de quelques icônes classiques le laissant ainsi s'évader de tâches lycéennes vers Skyrock, MSN, Youtube...

Comment lui faire comprendre que *Wikipédia* est certes intéressant et utile, mais qu'il existe d'autres outils, accessibles aussi aisément et fournissant une information validée ? Le programme *Corrélyce* mis en place par la région PACA pour ses lycées apparaît comme une singularité dans le paysage éducatif du point de vue des ressources. Une enquête menée en 2008 par la SDTICE et l'IGEN a montré que les ressources numériques étaient peu nombreuses ; les budgets d'acquisition consacrés au numérique sont indigentes, à l'exception notable de PACA et de quelques lycées.

Les catalogues des CDI ne sont pas souvent en ligne. Le retard est important par rapport aux bibliothèques universitaires et aux bibliothèques municipales, dont les catalogues sont accessibles par Internet. Et pourtant, les outils existent. Les éditeurs proposent depuis plusieurs années un module qui permet de rendre le catalogue accessible par le web. L'hébergement des bases ne paraît pas constituer un réel problème. Les entretiens avec les documentalistes laissent plutôt le sentiment que l'offre d'un tel service n'est pas essentielle. Le catalogue ouvert au public en ligne n'est pas un objectif partagé. Le terme d'OPAC (de l'anglais *Open Public Access Catalog*) n'est d'ailleurs pas toujours connu, alors que cet acronyme est extrêmement répandu et qu'il fonctionne comme un nom français dans les milieux bibliothéconomiques. Pire, l'intérêt pour la formation des élèves de faire comprendre que le catalogue du lycée est finalement la même chose que celui de la BM ou de la BU qu'il pourra fréquenter dans peu de temps n'est pas affirmé. Il est moins étonnant dans ces conditions que pour les étudiants le catalogue de leur BU ne soit pas une ressource fréquemment utilisée même si l'on sait bien qu'un catalogue n'offre qu'un intérêt partiel dès lors que les fonds sont en libre accès.

L'idée d'offrir un vrai CDI sur le net comme le fait le site le cdi.net⁶⁹ avec des dictionnaires, des encyclopédies, de l'actualité sélectionnée en ligne est peu mise en œuvre. Les agrégateurs tels que Netvibes sont souvent connus des documentalistes, mais peu utilisés⁷⁰. **Les CDI tardent à entrer dans le monde du web 2.0 alors qu'ils pourraient être le fer de lance de l'installation des établissements dans une société numérique qui privilégierait la connaissance et la formation.**

De nombreux professeurs-documentalistes expriment cette ambition de séduire les lycéens ou, à tout le moins de les attirer vers le savoir et la connaissance. Ils ont pleinement conscience que leur public est immergé dans les moyens nouveaux de communication et qu'ils usent de toute une série de médias dont ils ne disposaient pas au moment de leurs études, même pour les néo-titulaires.

Enfin, rappelons que le fait pour les CDI d'être dans la modernité sociale n'enlève rien à leur dimension culturelle. Les oppositions entre le livre et l'Internet n'ont pas lieu d'être. Les CDI qui proposent les outils les plus modernes sont souvent ceux qui font également le plus pour faire connaître les livres. Peut-être pouvons rappeler les propos tenus par Jean-Marie Le Clézio à l'occasion de sa réception du prix Nobel de littérature. « *Nous vivons, paraît-il, à l'ère de l'internet et de la communication virtuelle. Cela est bien, mais que valent ces stupéfiantes inventions sans l'enseignement de la langue écrite et sans les livres ? Fournir en écrans à cristaux liquides la plus grande partie de l'humanité relève de l'utopie. Alors ne sommes-nous pas en train de créer une nouvelle élite, de tracer une nouvelle ligne qui divise le monde entre ceux qui ont accès à la communication et au savoir et ceux qui restent les exclus du partage ?* »⁷¹

4.5 Centrer les politiques documentaires sur la réussite des lycéens

Pour que la contribution de la documentation à la réussite des lycéens soit plus marquée, il faut d'une part un nouveau cadrage national, d'autre part une action plus claire et renforcée au niveau de l'établissement lui-même.

L'inspection générale constate avec une certaine satisfaction que l'idée de politique documentaire insérée au projet d'établissement a bien progressé. La FADBEN a largement contribué à promouvoir cette dynamique, en publiant deux numéros de sa revue *Médiadoc* et plus récemment par un ouvrage dans lequel Françoise Albertini, présidente et Isabelle Fructus, ancienne présidente, notent dans un avant-propos les contraintes de l'exercice « *les établissements scolaires sont dirigés par des chefs d'établissement dont le parcours professionnel et la formation ne sont pas centrés sur la documentation* », « *le professeur documentaliste ne peut penser ni la formation des élèves, ni la gestion, et l'organisation du CDI sans y associer les professeurs de discipline scolaire* ».

⁶⁹ <http://www.lecdi.net/>

⁷⁰ Il existe bien sur des pionniers. Citons le lycée professionnel Raoul Mortier à Montmorillon (86) <http://194.254.62.60/spip.php?article265>

le lycée Louis Bascan à Rambouillet,

<http://www.lyc-bascan-rambouillet.ac-versailles.fr/union/univers.html>

⁷¹ http://www.svenskaakademien.se/web/Nobel_lecture_en_2008.aspx

Les IA IPR EVS ont mis en place des formations et des animations dans le plus grand nombre des académies pour que les personnels de direction et les professeurs-documentalistes travaillent davantage ensemble. Les sites académiques attestent des actions réalisées et fournissent des éléments pour amplifier le mouvement.

L'inspection générale constate aussi que, si les politiques documentaires se développent, elles n'ont pas assez pris la question de la réussite des élèves comme élément premier. L'action documentaire, notamment dans ses aspects de formation des élèves, doit être totalement tournée vers un objectif de succès de tous les élèves, notamment les plus fragiles, à besoins spécifiques « *special needs* ». Pour aller dans cette direction, il faut développer deux types de relations : à l'interne du lycée, avec la vie scolaire ; à l'externe, avec les bibliothèques universitaires.

4.6 Travailler en réseau avec les médiathèques et les bibliothèques universitaires

La fréquentation du CDI et le travail pédagogique des documentalistes ont pour objectif d'apprendre à l'élève à effectuer des recherches documentaires raisonnées. Mais, quelle que soit la qualité du travail des documentalistes, le CDI ne peut, dans les limites de son espace et de ses ressources, offrir au lycéen un panorama documentaire suffisant pour couvrir l'ensemble des sujets abordés dans les programmes. Inversement, lors de son entrée à l'université, le cadre nouveau de la bibliothèque universitaire, l'abondance de ses collections en libre accès, la complexité des ressources en ligne, sont de nature à dérouter le nouvel étudiant. Pour autant, des initiatives sont possibles pour faciliter la transition entre secondaire et supérieur. L'une d'entre elles est sans doute de désenclaver le CDI en l'insérant dans un environnement documentaire plus vaste. Déjà, quelques CDI commencent à travailler en réseau, au niveau d'un bassin par exemple et en prenant appui sur un catalogue partagé : ce type d'initiatives mérite d'être particulièrement encouragé. Il est également indispensable d'établir des liens avec les autres structures documentaires de proximité.

La médiathèque municipale, largement ouverte aux adolescents et aux étudiants, constitue dans de plus en plus de villes un lieu assez idéal pour un travail scolaire effectué en dehors du lycée, et une ressource complémentaire des CDI. L'important effort de développement des bibliothèques de lecture publique, qui a permis le triplement de leur surface au cours des vingt-cinq dernières années, en ont fait les premiers équipements culturels des communes. De fait, les créations de nouveaux espaces, notamment des médiathèques des quartiers, ont considérablement rapproché les usagers de l'information et de la documentation dont ils ont besoin.

On constate désormais l'usage régulier que font les adolescents de la bibliothèque municipale, centrale ou de quartier, et le rôle que joue, plus ou moins selon les villes, cette dernière dans la réalisation du travail scolaire. A l'initiative de certaines municipalités, en liaison avec les enseignants, certaines médiathèques se sont même engagées, dans le soutien scolaire : la bibliothèque de Nanterre va par exemple jusqu'à fermer ses services au public en fin d'après-midi, pour accueillir des activités très suivies de soutien scolaire. Les premiers résultats d'une étude actuellement conduite par le service de recherche de la Bibliothèque Publique d'Information, auprès des jeunes de 11 à 18 ans montrent que la première représentation de la médiathèque municipale

qu'ont les jeunes de 15 à 18 ans est celle d'un lieu d'étude, très adapté à la rédaction des devoirs et du travail scolaire en général, où l'on peut obtenir de l'aide de la part des bibliothécaires.

D'une certaine manière, les bibliothèques municipales peuvent contribuer à élargir l'horizon des lycéens et faciliter l'apprentissage progressif de stratégies documentaires autonomes. En effet, les médiathèques municipales offrent aujourd'hui à ces usagers des places de travail au calme au milieu d'une documentation de référence complémentaire de celle des CDI, adaptée à leurs besoins scolaires. Elles présentent en outre l'avantage de proposer, dans le même espace, des documents destinés aux jeunes, sous toutes formes de supports, pour leurs loisirs comme pour leurs études. Enfin, la très grande majorité d'entre elles (65%) proposent des consultations Internet et des ateliers multimédia. On est donc loin de la représentation traditionnelle qui limiterait les médiathèques au seul secteur jeunesse de ces institutions.

Ouvrir les CDI sur un réseau de bibliothèques, c'est aussi préparer les élèves à apprendre à maîtriser dans l'autonomie la documentation et l'information dans un monde où l'information devient de plus en plus surabondante. **En France, il existe désormais de vraies opportunités pour mettre en place des politiques de site, associant CDI, médiathèques municipales et services communs de la documentation universitaire. Le développement d'une telle politique de site pourrait de plus s'appuyer sur le soutien des collectivités locales et des universités qui y sont de plus en plus favorables.**

Aujourd'hui, la recherche d'une synergie entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales est un sujet ouvert à la fois par les municipalités et les universités qui cherchent à développer des complémentarités en termes d'accueil, d'horaires d'ouverture, de collections et de services.

Sans renoncer à leurs spécificités, les CDI pourraient s'associer à ces initiatives visant à rendre plus cohérente l'offre documentaire sur un site, dans une ville donnée. L'accès au catalogue de la médiathèque municipale via les postes informatiques du CDI, de même que l'accès au portail de l'université sont des projets relativement faciles à mettre en œuvre. Le développement de visites commentées des médiathèques et des bibliothèques universitaires à destination spécifique des lycéens, la réalisation de bibliographies à l'occasion d'événements culturels locaux, les rencontres régulières des professionnels de la documentation sont également des actions simples qui, en multipliant les échanges donneraient peu à peu une réalité à la notion de politique documentaire de site, politique centrée sur les usagers et l'offre de services.

Ces échanges offriraient l'occasion de se familiariser en commun aux outils documentaires les plus adaptés aux besoins des lycéens et futurs étudiants. Ceci permettrait de partager dans la continuité l'effort pédagogique des documentalistes des lycées et des bibliothécaires municipaux ou universitaires pour favoriser et développer la pratique documentaire de leurs jeunes usagers.

Il est vrai que ces initiatives se heurtent souvent au cloisonnement des institutions entre elles qui dépendent en effet de tutelles différentes. Mais elles se heurtent surtout à des habitudes prises, à des représentations trop peu précises des objectifs et du travail des autres partenaires de la documentation. Gageons que les rencontres interprofessionnelles et que l'ouverture des universités

vers les lycées constituent une chance réelle pour modifier cette réalité et améliorer les services documentaires proposés aux jeunes dans une continuité efficace pour leur réussite.

CONCLUSIONS

Dans le plus grand nombre des lycées visités, les inspecteurs généraux ont constaté que la question des méthodes de travail des lycéens, des temps et des lieux où le lycéen peut travailler et apprendre à travailler de manière autonome, était insuffisamment pensée. Les personnels qui ont une vocation naturelle à la prise en charge des élèves lorsqu'ils ne sont pas « en classe » - CPE et professeurs documentalistes - travaillent peu ensemble ; dans certains lycées, cette collaboration est même inexistante.

Parmi les compétences méthodologiques, celles qui concernent l'information et la documentation font l'objet d'acquisitions dans la quasi-totalité des lycées, **mais elles ne relèvent pas d'un parcours organisé de la seconde à la terminale.** De plus, en l'absence de repères nationaux, les contenus proposés sont très variables d'un lycée à l'autre ; dans certains cas, la pertinence de ce qui est proposé n'est pas assurée.

Cependant, l'inspection générale a **aussi constaté l'impact positif des collaborations entre les deux niveaux – lycée et université – et tout particulièrement entre professeurs-documentalistes de lycées et personnels des SCD.** Mais, celles-ci sont rares, trop rares et elles ont reposé jusqu'ici sur des initiatives limitées à quelques universités particulièrement soucieuses d'attirer durablement les lycéens de leur bassin de formation.

De toute évidence, ce champ du travail personnel de l'élève, des méthodes et des compétences transversales, tout particulièrement celles qui relèvent de l'info-documentation n'a pas été suffisamment pris en compte dans toutes les réflexions précédentes sur la formation des compétences, et notamment sur l'apprendre à apprendre.

Pour assumer ces transformations, les inspecteurs généraux préconisent de mieux s'appuyer sur des forces qui existent, à l'université (services communs de documentation) et au lycée. Il s'agit au lycée des documentalistes, professeurs certifiés de documentation depuis vingt ans, qui disposent de compétences spécifiques en matière de culture de l'information, de capacités à soutenir et accompagner les études des lycéens, de promotion d'une culture qui intègre les TICE sans négliger les livres et autres ressources sur support papier.

En 2010, la documentation doit trouver une vigueur nouvelle dans sa contribution à la réussite des lycéens et des étudiants.

Il s'agit de repenser les lieux et les temps de l'apprentissage, de donner une structure aux apprentissages info-documentaires, de faire coopérer les équipes de vie scolaire et les documentalistes, bien sûr avec tous les enseignants, et de créer des liens précoces avec les établissements d'enseignement supérieur, facilitant à tous points de vue le passage d'un ordre d'enseignement dans un autre.

Cet effort passe par de nouvelles instructions et par une action locale c'est-à-dire un projet d'établissement incluant une stratégie documentaire. Favorisée et encouragée par les autorités

académiques et universitaires, la collaboration CDI-SCD devrait progressivement s'instaurer partout et être intégrée dans les orientations prioritaires du lycée et de l'université, de façon à ce que le langage et les méthodes soient partagés et que les lycéens soient beaucoup mieux préparés à leur futur univers de travail. Dans un certain nombre de cas, les bibliothèques municipales pourraient être associées à des politiques documentaires de sites, le lycéen-futur étudiant étant le principal bénéficiaire de cette synergie.

Le succès de cette action passera aussi par une valorisation et une diffusion des bonnes pratiques auprès des différents acteurs.

RECOMMANDATIONS

1. MIEUX FORMER LES ELEVES A LA MAITRISE DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

- ▶ **Proposer un cursus continu de formation à la maîtrise de l'information, organisé de la seconde à la terminale, et au-delà, incluant notamment la préparation à l'usage de tous les types de bibliothèques (médiathèques municipales, bibliothèques universitaires)**
- ▶ **Evaluer les compétences acquises en maîtrise de l'information : un B2i lycée (Information et Internet) intégré au baccalauréat**
- ▶ **Elaborer un guide présentant un ensemble structuré de situations pédagogiques**
- ▶ **Recenser et évaluer les formations documentaires dans l'enseignement supérieur**

2. PROMOUVOIR LES LIAISONS ENTRE UNIVERSITE ET LYCEE COMME LES LIAISONS ENTRE LYCEES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES

- ▶ **Promouvoir les conventions Université-lycée, incluant la documentation, et proposant l'accès des lycéens aux bibliothèques universitaires ; diffuser une convention - type au plan national**
- ▶ **Proposer une circulaire ministérielle sur l'accès des élèves aux ressources documentaires sous toutes ses formes, et en particulier sur le rôle des CDI en lycée**
- ▶ **Avec l'appui des autorités académiques, favoriser le travail en réseau des professeurs-documentalistes en mettant en place des politiques de sites ; développer les coopérations entre les SCD et les CDI.**
- ▶ **Développer dans les CDI les bases de données et les revues électroniques pour créer une continuité avec les outils des SCD ; rapprocher, d'un point de vue ergonomique et fonctionnel, les outils de recherche documentaire utilisés au lycée et ceux utilisés à l'université**
- ▶ **Accroître le rôle des assistants d'éducation au lycée, des PRCE et des moniteurs-étudiants à l'université pour faciliter la transition d'un univers à l'autre**

3. REDEFINIR LE RÔLE DES PERSONNELS EXERÇANT EN DOCUMENTATION ET CONFORTER LEUR FORMATION

- ▶ **Proposer une nouvelle circulaire définissant la mission du professeur documentaliste**
- ▶ **Inclure dans les plans académiques des formations à la documentation associant les personnels de direction, d'éducation, d'orientation et de documentation**
- ▶ **Développer la formation des inspecteurs en charge de l'évaluation des professeurs-documentalistes**

REMERCIEMENTS

Les membres du groupe de pilotage de cette étude

François Le Goff, Doyen du groupe des établissements et de la vie scolaire
Nicole Baldet, chargée d'une mission d'inspection générale
Hanifa Chérifi, Inspectrice générale de l'éducation nationale
Jean-Pierre Bellier, Inspecteur général de l'éducation nationale
Joël Goyheneix, Inspecteur général de l'éducation nationale
Martine Storti, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Georges Perrin, Inspecteur général des bibliothèques
Catherine Gaillard, Inspectrice générale des bibliothèques
Suzanne Jouguelet, Inspectrice générale des bibliothèques

et les rapporteurs

Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques
Jean-Louis Durpaire, Inspecteur général de l'éducation nationale

tiennent à remercier

les directeurs des SCD d'Artois, de Bretagne sud, d'Evry-Val d'Essonne et leurs collaborateurs

les équipes de direction, les personnels de vie scolaire, les professeurs documentalistes, les enseignants et les élèves rencontrés dans leur établissement : Lycée Camille Guérin, Poitiers ; Lycée Jean Macé, Niort ; Lycée Venise Verte, Niort ; Lycée Guez de Balzac, Angoulême ; Lycée Marguerite de Valois, Angoulême ; Lycée Saint-Exupéry, La Rochelle ; Lycée Dautet, La Rochelle ; Lycée Jardin d'Essai, Les Abymes ; Lycée Droits de l'homme, Petit-Bourg ; Lycée Joseph Pernock, Le Lorrain ; Lycée Pablo Picasso, Perpignan ; Lycée Voltaire, Orléans ; Lycée Doisneau, Corbeil Essonnes ; Lycée Parc des loges, Evry ; Lycée Gambetta, Arras ; Lycée Arthur Rimbaud, Sin-le-Noble ; Lycée Colbert, Lorient ; Lycée Dupuy-de-Lôme, Lorient ; Lycée Marc Bloch, Bischheim

ainsi que tous ceux qui ont apporté un éclairage, réalisé une enquête complémentaire, fourni divers documents ou participé à la relecture, en particulier :

Françoise Albertini, professeur-documentaliste
Marie-France Blanquet, maître de conférences
Françoise Blondeel, IA IPR EVS
Didier Bouillon, IA IPR EVS
Françoise Chapron, maître de conférences
Marie-Noëlle Cormenier, professeur-documentaliste

Eric Fardet, IA IPR EVS
Isabelle Fructus, professeur-documentaliste
Michel Houdu, IA IPR économie gestion
Mireille Lamouroux, chargée d'études documentaires
Isabelle Méjean, IA IPR histoire-géographie
Gérard Puimatto, directeur adjoint de CRDP
Michel Taburet, IA IPR, et ses collaborateurs de la MEIPPE de Poitiers
Jean-Pierre Véran , IA IPR EVS